Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 114 (1978)

Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

2

Montreux, le 13 janvier 1978

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Photo R. Grob

Sommaire

COMITÉ CENTRAL
Assemblée ordinaire des délégués 22
La chronique du groupe de réflexion 24
Commission éducation permanente 25
Tribune libre : « Recycle-toi prolo ! » 25
A propos de « Recycle-toi prolo ! » 26
Tribune libre : réponse à M. Marelli 27
Tribune libre : en guise de vœux 27
Assemblée des délégués SLV 28
Table des matières 1977 29
VAUD
Rappel 32
Rémunération 1978 33
Congé maternité 33
Assurance accident 33
Communiqué 33
CVAJ 33
AVEPS 34
Oubli 34
Mimosa 34
Education permanente 34
GENÈVE
Séance des délégations 36
Equipes pédagogiques 37
GGEM 37
NEUCHÂTEL
Comité central 38
Que se passe-t-il à Froissommet ? 39
Société faîtière 39
Portes ouvertes sur l'école 39
ACNMEP 40
JURA
Le Centre de perfectionnement 40, 41
Réaction du CC 42
Paris quand même ou le piéton impénitent 42
J'ai retenu de mes lectures 42
FRIBOURG
La délinquance des enfants 43
Vœux 44
VALAIS
Rapport d'activité CIM 44
Rapport d'activité CP 44
DIVERS
Radio éducative 45
Service de placements 46
Offre d'emploi 46

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

Comité central

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES DÉLÉGUES SPR

Le 10 décembre dernier, à Delémont et sous la présidence de notre collègue Hélène Jeanneret, se réunissait l'assemblée ordinaire des délégués SPR. Le président de la SPJ, M.-A. Berberat souhaitera la bienvenue à une assemblée fort bien revêtue malgré l'éloignement du lieu de convocation et les conditions météorologiques peu favorables. Outre les points statutaires de l'ordre du jour (rapport de situation et budget), l'assemblée ratifiera la nomination de Mme Marie-Josèphe Solioz (VS) et d'Eric Huguenin (NE) comme délégués SPR. A cette occasion, Mme Solioz sera chaleureusement félicitée pour sa récente nomination à la tête du Comité central SPVal (entrée en fonction dans une année).

Etat de situation et vues prospectives SPR

Nous reproduisons ci-dessous l'intervention du président SPR, Jean-Jacques Maspéro, à propos de l'état de situation de notre association faîtière ainsi que les vues prospectives qui devront animer les grandes lignes de la politique générale de la SPR durant le prochain exercice.

ÉTAT DE SITUATION

Une analyse superficielle de la SPR pourrait actuellement se réduire à une seule notation, une seule qualification, et cette qualification se trouverait assez bien cadrée par le mot « instabilité ». Cette analyse superficielle ne prend en compte que les hauts et les bas des travaux de notre Assemblée des délégués. En effet, si la nomination d'un président à plein temps peut être à juste titre considérée comme une manifestation de vitalité de la part de la SPR, il n'en est pas de même des rognes et des grognes causées par nos décisions concernant l'orientation de notre association faîtière. Cette instabilité, cette inquiétude constante a été la compagne du président durant le premier trimestre de son activité. Heureusement, et c'est pourquoi j'ai qualifié cette première analyse de « superficielle », la machine a continué à tourner grâce à l'engagement personnel de beaucoup d'entre vous et des collègues qui militent au sein des nombreuses commissions et délégations autour desquelles s'articule l'activité de la SPR.

Il est juste de remettre périodiquement en doute notre action, nos options ; il n'est pas judicieux et contraire à toute efficacité d'accorder une certaine pérennité à ce doute. C'est pourquoi je demande instamment à cette assemblée de faire confiance pour un temps (pour 1 an au moins) aux organismes qu'elle s'est donnés et à l'axe de marche qu'elle a choisi. Dans le sens de cette opération de mise en confiance que je me permets de solliciter, figure en première place le contact étroit des représentants de la SPR avec ceux de nos collègues (et ils sont la majorité) qui ne sont ni délégués, ni membres de comité et qui, à la limite, se passeraient très bien de la SPR.

Les trop rares occasions de discussion en petits groupes auxquelles il m'a été donné de participer dans le cadre de réunions de district par exemple, m'ont prouvé à quel point la SPR est mal connue, à quel point aussi nous sommes pris pour des notables alors que nous sommes au service de nos collègues avant tout autre charge apparemment plus brillante. Je réitère donc aux sections ma demande de contacts directs afin que la SPR puisse répondre de son mieux, et pour la part qui est la sienne aux besoins de ses membres.

Le but de mon intervention d'aujourd'hui est de provoquer une discussion concernant l'action future de la SPR et non de présenter un rapport d'activité (ce rapport d'activité sera statutairement discuté en juin 1978). Cette action future, nous avons tenté de la cerner, de la prévoir au mieux dans le document que les présidents ont reçu dans le courant de cette semaine. Une fois de plus, vous me direz que les délais étaient trop courts et une fois de plus je vous répondrai que la SPR se nourrit d'actualité, que son action est conditionnée par l'activité de ses sections et que, par ailleurs, il était pour le moins nécessaire d'attendre les décisions de notre dernière AD avant de vous soumettre ce projet qui s'inscrit dans la perspective des nouvelles compétences accordées à la SPR.

La distribution, l'ordre des diverses ac-ons prévues n'est pas un ordre de prio-té, toutefois, nous avons placé en tête s activités de type syndical parce qu'elles nt nouvelles ; de même nous avons tué le niveau national avant le niveau mand.

Nous mettrons ces options en discus-on et nous espérons vivement que vos mmentaires viendront étoffer nos pro-positions.

Vous n'ignorez pas que l'activité SPR étend à d'autres secteurs qu'il est peut-re bon de vous remettre en mémoire. otre action dans ces différents secteurs ra évidemment maintenue. Je vous les vre en vrac.

« Educateur » et commission de presse.
Lecture pour la jeunesse.
Commission Jeunesse et Economie.
Commission « Education permanente ».
Commission d'organisation des sémi-aires de Trogen et de Villars-les-oines.
Commission SPR de la petite enfance.
Commission d'aide à l'Afrique.
CIRCE II.
CIRCE III.
IRDP.
COROME.
Commission radio-TV éducative.
Commission « enseignement du fran-is ».
Groupe de travail des moyens d'ensei-nement pour l'étude du français 1-4.
Commissions « ateliers de lecture », éducation préscolaire », « éducation mu-cale », « math 5-6 », « connaissance de nvironnement ».
Commissions fédérales : commission dagogique, langue II, perfectionnement s maîtres, COSMA (moyens audio-suels), mathématiques.
Relations internationales (participation x travaux de la CMOPE et de la IAI).

Encore une fois, nous n'allons pas dis-ter de la totalité de l'activité de la SPR ais des options que l'on vous propose ns le document que vous avez en mains.

UE PROSPECTIVE
ES ACTIONS SPR EN 1978

1. Soutien aux revendications salariales SAE-SPN.

2. Etude attentive de l'évolution de la tuation de pléthore.

3. Opposition au referendum visant à minuer l'aide fédérale aux universités et la recherche.

4. Participation à la commission fédé-le chargée de la révision des art. 27 et bis de la Constitution fédérale et pro-otion des thèses SPR.

5. Examen sur le plan suisse de la situation de l'école primaire (commission SIPRI).

6. Renforcement de la collaboration SLV/SPR.

7. Actions en faveur de l'officialisation de l'éducation préscolaire en Romandie et d'une formation officielle des maîtres de la petite enfance.

8. Négociations avec les universités romandes pour un libre accès aux porteurs de brevets d'instituteur.

9. Recherche d'une doctrine SPR concernant le statut de l'enseignant - liberté individuelle, obligations, droits - (rapport du congrès de Fribourg).

10. Soutien aux organisateurs du congrès de Fribourg (SPF).

11. Etude des implications concrètes d'une syndicalisation indépendante.

12. Propagande SPR auprès des sections cantonales ou de district - relations à établir avec nos collègues tessinois.

13. Poursuite de l'effort de coordination dans les degrés 7-8-9 (CIRCE III).

14. Appui aux maîtres de classes à plusieurs degrés (matériel d'enseignement complémentaire).

15. Aménagement des programmes déjà adoptés (évaluation rapide et globale de ces programmes).

16. Développement des « services » de la SPR (Guilde, service de placement, fonds de secours).

17. Organisation d'un soutien aux enseignants désirant poursuivre leurs études universitaires.

18. Promotion de nouveaux « services » (thème du congrès FIAI 1978).

COMMENTAIRES ET DISCUSSIONS

La première manifestation de soutien aux revendications salariales du SAE-SPN est acceptée par la publication d'un communiqué de presse (voir N° 40/77). **Le point 2** permet un échange de vues sur la création d'une centrale de remplacements intercantonale, sur l'atteinte aux libertés de l'enseignant, des normes cantonales sur les devoirs de fonction, sur les équipes pédagogiques et les événements de Zoug. **Le point 3** permet de réaffirmer la collaboration étroite à entretenir avec le SLV et la SSPES, cette revendication étant commune aux trois associations. **Le point 13** est l'occasion de constater que la SPR a été écartée délibérement de certains travaux ayant trait à la coordination des niveaux 7, 8 et 9 de la scolarité obligatoire. C'est notamment le cas dans la rédaction du rapport de la commission romande d'éducation civique où nous ne sommes pas représentés.

Relevons encore quelques interventions concernant FORMACO et l'étude de l'évolution de la SPR.

Budgets

Celui de l'« Educateur » n'entraîne pas d'augmentation du prix de l'abonnement.

Le budget général SPR voit une augmentation de cotisation de Fr. 10.— à la suite de la nomination du président à plein temps. Après une brève discussion, les budgets sont adoptés sans opposition. La récapitulation est donc la suivante : Caisse SPR 1977 Fr. 24.—, 1978 Fr. 33.—. Fonds act. péd. 1977 Fr. 4.—, 1978 Fr. 5.—. Congrès 1977 Fr. 2.—, 1978 Fr. 2.—. Total 1977 Fr. 30.—, 1978 Fr. 40.—. Abonnement « Educateur » 1977 et 1978 Fr. 28.—.

Congrès 1978

Comme chacun sait, le thème du prochain congrès SPR qui se tiendra à Fribourg à la fin de l'année 1978 traitera du statut de l'enseignant. Qu'est-ce qu'un enseignant, comment définir son identité, comment approcher son statut, quel est son devenir, voilà autant de questions qui seront traitées dans ce document. Il appartient au président de la commission du rapport 1978, Nicolas Kolly de faire le point des travaux et de présenter à l'assemblée des délégués une « table des matières » provisoire que nous publions ci-dessous.

1. L'enseignant et l'Etat :
A) la législation ; les conditions de travail ; les problèmes de l'emploi ; les problèmes de l'effectif.
B) l'enseignant et ses relations : avec l'autorité ; les inspecteurs ; les commissions scolaires.

2. L'enseignant et la politique :
Fonction politique de l'école ; engagement politique de l'enseignant ; situation dans la classe ; objections de conscience.

3. L'enseignant et l'économie :
Education scolaire et apprentissage scolaire : contribution au maintien du développement économique et industriel de notre temps.

4. L'enseignant et les autres travailleurs:
Avantages ; désavantages ; solidarité.

5. L'enseignant et la religion :
Situation en Suisse romande ; enseignement religieux ; liberté religieuse.

6. L'enseignant et les mass media :
Evolution de notre travail face à l'information et à l'éducation qui atteignent les élèves en dehors de la classe.

7. L'enseignant et les sociétés :

Engagement de l'enseignant dans les sociétés locales.

8. Les enseignants et les autres enseignants :

Enseignants du même degré ; enseignants spécialisés des autres degrés ; unité des enseignants.

9. Les enseignants et les parents :

Relations avec les parents d'élèves ; relations avec les associations de parents.

10. L'enseignant et sa classe :

Evolution de la relation enseignant-enseigné.

11. L'enseignant et la philosophie :

Sciences de l'éducation.

12. L'enseignant face à lui-même :

Remise en question ; essai de définition de sa position dans la société actuelle.

13. Enseignant et enseignante :

Processus de féminisation de la profession ; inégalités ; essai de définition de sa position.

14. L'enseignant et l'éducation permanente :

A. Attitude de l'enseignant ; encouragements, freins ; B. Rôle de notre propre éducation et de notre formation dans cette perspective.

15. L'enseignant et les associations d'enseignants :

Relations entre associations ; engagement de l'enseignant.

16. Droits et devoirs de l'enseignant :

Essai de définition d'un code de déontologie.

La discussion de ces quelques informations permettra à l'un des délégués de demander que l'on renonce, dans ce contexte, à tout encyclopédisme pour aller aux axes essentiels. Ce sera aussi l'occasion pour le président SPF, Claude Oberson de préciser à l'assemblée que tous les problèmes d'organisation seront traités et bien traités par la SPF. Rendez-vous est donc pris pour l'automne prochain.

Divers

Cette rubrique permettra à André Pulfer, responsable du service de placements SPR de dire sa confiance en notre association et au président du SAE-SPN de demander un vrai débat sur les options fondamentales contenues dans le rapport de la commission Orientation nouvelle.

FB.

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Le billettiste et la déprime

Je lis les billettistes, à l'heure du café, parce qu'ils nous offrent une occasion quotidienne de communication non spécialisée : ils écrivent sur tout et sur rien, c'est reposant. Je les trouve un peu dans la ligne ou la lignée de Socrate, toutes proportions gardées. Ils sèment à tous vents, cela germe parfois.

Récemment, l'un d'entre eux exprimait son irritation à voir fleurir, à la vitrine des libraires, ces sortes de journaux intimes où Pierre, Paul, Juliette et les autres nous racontent, avec force détails, leur (dernière ?) dépression nerveuse, s'ils ne nous invitent pas à les suivre dans le dédale de leur psychanalyse.

Il est vrai que l'on trouve, dans ces livres si personnels et pourtant édités à plusieurs milliers d'exemplaires, le meilleur et le pire. Vous avez lu, comme moi, des passages où l'auteur, « émergeant du brouillard des neuroleptiques, se retrouve allongé dans une salle inconnue, et aperçoit, à deux doigts de son nez, une gigantesque cuillère débordant d'une bouillie verdâtre... » (ne cherchez pas, c'est une pseudo-citation).

L'auteur, alors, va s'essayer à manger seul, et la purée d'épinards souillera les draps.

Je donne cet exemple comme une référence, pour être certain que l'on comprendra bien de quel type d'ouvrage il est question ici. Et je ne ris pas ; je trouverais cela plutôt tragique.

Mon billettiste, lui s'indignait que l'on publiât des textes manquant à ce point de tenue, de dignité. Est-il de ces gens qui nient la dépression nerveuse et les tragédies intérieures, de ces gens qui vous disent, pince-sans-rire, qu'ils ont eux aussi leurs « déprimes », mais qu'ils n'y font pas attention, et que nul ne s'en aperçoit ? de ces gens, en somme, qui parlent de la dépression nerveuse comme s'ils l'avaient vécue, alors qu'ils n'ont pas la plus petite idée de ce que cela peut être ? Je l'ignore, mais je prétends que les livres racontant un drame personnel sont utiles et nécessaires, à notre époque surtout de communication frénétique mais trop souvent superficielle, et à notre époque où les drames personnels se multiplient, si l'on en croit les diagnostics psychosociologiques les plus récents.

Ces livres ne sont plus de la littérature. Ils sont, d'un certain point de vue, bien davantage, puisque sans doute ils permettent à des milliers de lecteurs de se reconnaître des frères de misère psychique, de se sentir moins seuls, moins anormaux, et d'espérer s'en sortir un jour, puisque X, qui a vécu la même chose qu'eux, non seulement s'en est sorti et l'affirme, mais a pu se délivrer définitivement de ses papillons noirs en écrivant un livre.

M. Marelli.

P.-S. Cette chronique, dites-vous, n'a rien de pédagogique ? Voire. Il y est question de communication vraie. La communication, son apprentissage, c'est notre métier ; elle comporte un temps d'écoute. Nos élèves savent-ils écouter, savent-ils s'écouter les uns les autres ?

:ommission Education permanente SPR

La commission EP/SPR était réunie en ssion de deux jours les 9 et 10 décembre ɜrniers à Delémont. Elle a consacré cette ssion à faire le point des activités can- ınales, le point sur la journée de Mon- eux et la perspective de ses travaux pour ınnée à venir.

ıctivités cantonales

Neuchâtel : les manifestations de la ıinzaine se révèlent en général positives. lle ont permis notamment de nouer des ɔntacts qui se révéleront très certaine- ent fructueux, notamment avec les res- ɔnsables de l'Université.

Vaud : le Congrès culturel tenait lieu de ıanifestation d'éducation permanente. ené Berger et les problèmes de la télé- sion ont passionné quelque 140 collè- ıes. Sur le plan de la commission, une ɜcente assemblée de tous les correspon- ınts a permis de faire le point sur les ɜoblèmes de recyclage.

Valais : une information sur l'éduca- on permanente a été organisée à l'inten- on de toutes les sections de district. Di- ɜrses manifestations sont prévues à court ɜrme.

Fribourg : les deux manifestations orga- ısées n'ont pas rencontré un très grand ıccès dans la participation. En revanche, ı va surtout centrer les efforts de ces ɜochains mois sur la création d'une com- ıission EP/SPF.

Genève : on constate un très bon im- ıct de la quinzaine EP tant sur les col- gues que sur les autorités. En outre, on ıscute passablement ces derniers temps ɜs problèmes de recyclage en écriture et ı mathématique.

Jura : pas de manifestation proprement ıte ces derniers mois mais une introduc- on systématique du document EP ré- ɜmment édité et cela dans toutes les sec- ons.

ournée romande e l'EP, Montreux

Succès relatif, succès mitigé, râté com- et, tels sont les qualificatifs utilisés par ɜrtains membres de la commission à pro- ɔs de cette journée. L'analyse est faite ɜs divers éléments qui la composaient : ɜéparation insuffisante dans la coordi- ıtion des exposés, absence d'éléments ɜellement novateurs ou concrets, man- ıe d'ouverture sur les problèmes simi- ires des autres corps de métiers. En re- ınche, on s'accorde à penser que la con- ɜrence de l'après-midi apportait un cer- in nombre d'éléments de réflexion, mê- e si l'intervention de M. Furter annon- çait clairement une couleur politique, ce qui n'a pas été du goût de tout le monde dans l'assemblée !

En résumé, bilan mitigé...

Perspectives

Dans les mois à venir, la commission s'attachera aux problèmes suivants :

— EP et statut de l'enseignant.
— Structures des EP cantonales.
— Etude du document récemment publié.
— EP et départements.
— EP et participation des enseignants.
— Recyclages et animateurs.
— Contacts avec les universités.
— Contacts avec la radio et la télévision.
— EP et les femmes.
— Ecole et monde du travail.
— Diffusion d'expériences au niveau romand.
— EP et autonomie des enseignants.
— Formation de base et liaisons avec l'EP et la formation continue.
— EP et recherche pédagogique.
— Echanges.

Le lendemain et en conclusion de ses travaux, la commission a visité le Centre de perfectionnement du Jura. En s'entretenant avec son directeur, M. Willy Jeanneret, elle a pu apprécier combien la structure jurassienne constituait dans le domaine du perfectionnement en général un modèle à suivre.

FB.

TRIBUNE LIBRE

Recycle-toi, prolo !

Qu'est-ce que c'est, exactement, l'éducation permanente des enseignants ? Une fois de plus, la commission chargée d'étudier le sujet ne nous l'a pas appris. Une fois de plus, lors de la journée **Education permanente,** le 26 novembre à Montreux, on en est resté aux intentions, comme le proclame d'ailleurs en toute franchise le document vert qu'on nous distribua. Voyons ces intentions.

1. **L'enseignant est responsable de son éducation permanente.**

Sans même relever le fait que l'on ne sait toujours pas ce que c'est, on peut affirmer sans crainte de se tromper que cette affirmation idéaliste est valable tout aussi bien pour le comptable, la décoratrice ou l'oto-rhino-laryngologiste.

2. **Pour vivre (sic) son éducation permanente, l'enseignant se doit de vaincre deux obstacles: sa propre résistance au changement, et les contraintes professionnelles et sociales.**

Encore faudrait-il en avoir les moyens : vaincre les contraintes professionnelles demande pour le moins un mode d'emploi détaillé. De toutes façons, la belle phrase ci-dessus s'applique tout aussi bien au chef de cuisine, à l'infirmière ou au technicien en installations sanitaires.

3. **Les groupes de travail sont une forme privilégiée d'éducation permanente.**

On ne nous explique pas pourquoi, mais admettons. Admettons aussi, puisque c'est à la mode, que cela concerne n'importe qui, depuis le jardin d'enfants jusqu'à l'hôpital de gériatrie.

Mais arrêtons-nous là. Toutes ces intentions (il y en a neuf) ne sont que des généralités, qui concernent en dépit de leur imprécision (ou peut-être en raison de celle-ci) n'importe quel individu, n'importe quel groupe professionnel. Alors, disons-le bien franchement : si l'éducation permanente n'est pas réductible à un perfectionnement professionnel, si elle est quelque chose de plus, sans que personne puisse dire quoi, alors on peut y mettre tout ce qu'on veut. Vous faites de la politique dans votre commune ? Vous jouez un rôle dans votre paroisse ? Education permanente. Vous lisez, vous allez au cinéma ? Education permanente. Vous jardinez, vous repeignez la table de votre cuisine ? Education permanente, bien entendu. Vous faites partie du comité de votre association professionnelle cantonale ? Là, c'est encore mieux : une forme reconnue d'éducation permanente, (intention N° 4). Alors, si l'on est d'accord avec cette définition de l'EP, qu'on le dise, et qu'on n'en parle plus. Depuis sept ans, les gens chargés de nous l'expliquer ont tout de même eu le temps de comprendre. Le moment est venu de leur accorder quelque repos.

Heureusement, en deuxième partie de programme, il y eut un brillant exposé du professeur Furter. Il nous apprit d'abord qu'il était socialiste, ce qui ne nous intéresse pas, puis que les instituteurs sont des prolétaires, ce qui nous intéresse, bien que nous le sachions déjà. Quand bien même les connaissions-nous, quand bien même

sont-elles sévères, certaines vérités doivent être dites. Le professeur Furter les a dites. Par exemple : sous une apparente autonomie, nous ne sommes que des exécutants. Nous sommes subordonnés à une hiérarchie, à un inspecteur. Et puis nous n'avons affaire qu'à des enfants. Notre identité sociale et économique est remise en cause. Notre rémunération n'est pas différenciée, que l'on soit « bon » ou « mauvais ». Alors, pourquoi l'instituteur se perfectionnerait-il, en dehors des recyclages ? Pourquoi s'intéresserait-il à une « éducation permanente des enseignants » dont il n'a que faire ? Résultat, quarante personnes à la conférence de Bertrand Schwarz sur le sujet. Si l'on retranche les organisateurs et les membres du comité SPG, sur 1883 enseignants recensés, cela ne laisse pas beaucoup de monde. Seuls les cours portant sur une activité directement applicable dans la classe ont la faveur du corps enseignant, — ce qui n'a rien d'étonnant.

Des prolétaires de l'enseignement, a dit le professeur, en comparant notre statut à celui des deux autres ordres d'enseignants, professeurs secondaires et universitaires. Eh oui ! Des prolos, de petites gens, des médiocres sans ambition. Voilà la vision que la société, implicitement, a de nous. Car les hommes « intelligents », les hommes « dynamiques », choisissent des **professions.**

Quand on ne va pas au Poly, ou en médecine, on fait au moins, je ne sais pas, du marketing, de la publicité, du merchandising, que sais-je encore ? Ou on devient au minimum fondé de pouvoir dans une banque. Des choses sérieuses. On fait marcher les affaires, on participe à l'expansion. Mais instituteur ! Complètement en dehors du coup ! Et puis, c'est un métier de femme (82 % à Genève), ça ne fait pas très sérieux.

Alors, qu'est-ce qu'il te reste à faire, pauvre instit ? Du recyclage, et encore du recyclage. Exécute les ordres, fais ce qu'on te dit. On pense pour toi. Un peu de perfectionnement, si tu veux. Là tu as au moins l'illusion de choisir. Et pourtant, quelques-uns, dans ta corporation, ont fait un peu plus. Ils se sont inscrits à l'université, ont obtenu une licence. Ceux-ci ont véritablement entrepris une forme valable d'éducation permanente. Oui, mais que vont-ils en faire ? Que peuvent-ils en faire ? La plupart d'entre eux resteront dans leur classe, et continueront à subir des recyclages. Et l'école continuera d'évoluer au hasard des modes, sans que les instituteurs puissent rien y changer, eux qui pourtant, logiquement, devraient en être les principaux agents de changement.

Allons, instit. Recycle-toi, prolo.

J. Jaecklé.

P.-S. Petite question :

En lisant cet article, avez-vous pratiqué:
a) du recyclage ?
b) du perfectionnement ?
c) de la formation continue ?
d) de l'éducation permanente ?

Les réponses sont à envoyer à : l'« Educateur », case 445, 2001 **Neuchâtel.**

SECOND P.-S. Débat télévisé, dimanche 11 décembre : le président Chavanne face aux parents d'élèves, sous le thème « Quelle école pour nos enfants ? » Le président Chavanne : — Moi, Mesdames et Messieurs, en vingt-cinq ans d'enseignement, je n'ai jamais vu un inspecteur dans ma classe. Et à plusieurs reprises : — L'enseignant a la profession la plus libérale qui soit.

Nous prenons acte de ces paroles, avec une grande satisfaction. Et nous laissons au lecteur le soin d'y réfléchir.

J. J.

Quelques considérations à propos de « Recycle-toi, prolo ! »

Décidément l'Education permanente n'a pas de chance. Entreprise belle et exaltante, elle est affublée d'un nom des plus rébarbatifs. Qui en effet pourrait avoir envie d'être soumis en permanence pendant toute son existence, à des processus éducatifs ? Qui pourrait croire qu'elle est source de satisfactions et de liberté puisque même M. José Jaecklé est envahi par le doute et le scepticisme, lui qui pourtant figure parmi les auteurs du rapport SPR de La Chaux-de-Fonds consacré précisément à l'EP, lui qui, pendant de nombreuses années, a fait partie de la comission romande EP.

« Qu'est-ce que c'est, exactement, l'EP ? » demande notre collègue en tête de son article intitulé « Recycle-toi, prolo ! » Plutôt que de donner une nouvelle définition qui ne satisfera personne — l'EP étant un concept qui s'enferme difficilement dans une définition lapidaire — je préfère dire comment je conçois mon EP, comment je la ressens et la comprends.

Tout d'abord je ne me considère pas comme un être à part, enfermé dans mon métier. Comme le comptable ou la décoratrice, j'éprouve régulièrement le besoin de « refaire le plein » c'est-à-dire de compléter et de perfectionner ma formation initiale, de comprendre le monde qui m'entoure, de m'initier aux nouveautés afin de rester « dans le coup » et de participer à l'évolution de mon époque.

Mais en tant qu'enseignant je dois faire face à une autre responsabilité : je dois préparer mes élèves à pouvoir et à vouloir continuer de se former lorsqu'ils seront adultes. Pour cela, j'estime qu'ils doivent faire, à l'école déjà, l'expérience de l'autonomie et de la responsabilité afin d'aller, plus tard, « jusqu'au bout d'eux-mêmes » comme disait Samuel Roller.

Il s'ensuit que le maître est l'homme par excellence de l'EP ; c'est lui-même en train de se former qu'il donne en spectacle à ses élèves.

Est-ce là un rôle mineur ? Je vous le demande, M. Jeacklé, un simple exécutant peut-il assumer une telle responsabilité ?

Voilà pourquoi la notion d'EP s'impose à l'enseignant plus qu'à n'importe quelle autre classe de travailleurs.

Et c'est pourquoi notre commission estime que les groupes de travail sont une forme privilégiée d'EP. Ils représentent à nos yeux l'idéal en matière d'éducation d'adultes puisque les participants peuvent fixer eux-mêmes leurs buts et les moyens pour les atteindre. L'enseignant, devant inculquer le sens de l'autonomie à ses élèves, peut ainsi faire l'expérience de cette même autonomie avec un groupe de collègues.

C'est aussi la raison pour laquelle nous estimons que l'enseignant doit pouvoir exprimer lui-même ses besoins, qu'il doit être le principal artisan de son EP et de son perfectionnement. Je signale à l'attention de M. Jaecklé que 1400 « prolos » jurassiens (tous médiocres et sans ambition, sans doute), se sont inscrits librement à 2400 cours facultatifs, groupes de travail et autres activités durant l'année 1977. Que tous ces collègues retournent en classe avec des idées, des connaissances, des moyens nouveaux, une maîtrise accrue dans l'exercice de leur profession ; mais peu importe, dira M. Jaecklé, ça ne fait tout de même pas sérieux : aucun d'entre eux n'est revenu avec un diplôme universitaire en poche... et puis il y aura toujours le recyclage.

Alors parlons du recyclage.

Rappelons tout de même que c'est sur l'initiative des enseignants eux-mêmes que le train des recyclages a été mis sur les rails. La SPR en a prévu, dans les grandes lignes, le parcours et la composition. En est-on vraiment arrivé au point qu'on ne puisse plus en modifier ni la vitesse ni l'itinéraire ? Mais pour que la situation change, nous devons d'abord croire que nous pouvons être autre chose que des robots-prolos-à-subir-le-recyclage. Fata-

lisme et scepticisme n'ont jamais été source d'amélioration. Le projet de l'IRDP d'associer institutrices et instituteurs à l'évaluation du nouveau programme de français nous donnera l'occasion de manifester notre désir et notre volonté d'être nous-mêmes les principaux agents du changement dans ce domaine. Et ce qui sera possible en français le sera aussi dans d'autres branches et dans d'autres domaines.

J'aimerais rappeler aussi à notre collègue Jaecklé que la commission EP de la SPR est un organe faîtier d'information et de réflexion dont l'influence n'est pas toujours mesurable, parce qu'elle ne peut intervenir directement dans chaque canton. Il appartient aux commissions EP cantonales de traduire dans les faits les idées générales proposées au plan romand. Et c'est dans ce contexte qu'il faut placer la rencontre de Montreux du 26 novembre dernier.

Pour terminer, cher collègue, il faut vous avouer que le terme d'EP ne nous satisfait guère. Nous nous passerions volontiers d'une telle étiquette. Mais « la chose », elle, provoque toujours notre enthousiasme, car nous sommes convaincus qu'elle peut être pour les adultes en général et les enseignants en particulier source de satisfactions personnelles aussi bien que professionnelles, donc finalement source de libertés nouvelles. Mais tous nos collègues de Suisse romande en sont-ils conscients ? Si nous en étions persuadés, notre commission pourrait s'accorder le repos que vous lui souhaitez.

Le président de la commission
EP/SPR,
A. Hof.

TRIBUNE LIBRE

Réponse à M. Marelli

Un métier difficile (voir « Educateur » n° 40)

Ainsi donc, chers méthodologues (pardon... chers formateurs d'enseignants), si j'ai bien compris vos cercles vicieux qui tournent à l'envers ou à l'endroit, c'est à cause des enseignants que vous êtes mal dans votre peau. C'est à cause des pauvres instituteurs et institutrices « demeurés » à la tête d'une classe que les élèves des écoles normales ou des études pédagogiques ne gardent pas un bon souvenir de leurs études, voire se permettent de critiquer (« assez férocement ! ») votre travail.

Allons donc, quelle plaisanterie ! Car M. Marelli, comme les autres responsables de la formation des enseignants, savent fort bien où la chatte a mal au pied. M. Marelli l'écrit même dans son article (en moins de dix mots certes, au milieu d'une page de belles phrases ! ... mais c'est écrit) : « les institutions de formation d'enseignants travaillent **en vase clos** ».

Vase clos de l'école au sein de la société, mais aussi vase clos des formateurs d'enseignants au sein de notre école. Car devenir méthodologue, c'est être promu à une fonction supérieure, c'est quitter le rang des enseignants (des formateurs d'enfants ?). C'est devenir un autre personnage qu'il ne sera plus jamais question de quitter, ne fut-ce qu'une année, pour reprendre la direction d'une classe ; pour de multiples et bonnes raisons, parce qu'on a acquis une formation de spécialiste, parce qu'on est devenu « formateur d'adultes », parce qu'on ne retrouverait pas son poste...

Et pourtant tout enseignant le sait bien : ce n'est pas en donnant quelques leçons par semaine que l'on garde le contact avec l'école, l'enfant, la classe. Ce n'est pas en modifiant quelque méthodologie ou en introduisant quelques techniques audiovisuelles que l'on crée un contact efficace entre enseignants et méthodologues.

Il faudra bien qu'un jour nos « formateurs d'enseignants » se rendent à l'évidence : pour « garder le contact » ils doivent reprendre le chemin de nos classes non pour quelques heures mais pour une année entière. Sinon les « cercles vicieux » resteront des « cercles viciés ».

P. Dunner.

TRIBUNE LIBRE EN GUISE DE VŒUX

La Romande

Une goutte... et encore une goutte,
Une nouvelle goutte, une autre goutte.
Toutes semblables, toutes eau,
Gouttes d'orage, gouttes d'eau !
Parfois de rage, elle grogne
Et en grêlons se transforme.
Qui ne connaît l'eau sous cette forme ?
Fleur de neige, fleur d'eau,
Fleur d'espoir pour l'an nouveau !

Parmi d'autres gouttes, une goutte,
Qui comme une goutte semble une goutte.
Goutte d'avenir est son désir,
Goutte d'espérance, son devenir !
Parfois de grogne, elle rage
Et en grésil se transforme.
Qui ne connaît l'eau sous cette forme ?
Plus de neige, plus d'eau,
Plus d'espoir pour l'an nouveau !

Sans goutte, sans nouvelle goutte,
Se transforme la future goutte.
En rien semblable à l'eau,
Mais voulant vivre par l'eau !
Sans rogne pas plus que rage
En douce fleur se transforme.
Qui est-ce qui naît sous cette forme ?
C'est notre plus cher désir,
La Romande en devenir !

Une goutte... et encore une goutte,
En tout, nous comptons six gouttes.
Dissemblables, mais toutes eau,
Vivant d'espoir, vivant d'eau !
Et sans rage ni rogne
En ... se transforme.
Qui est-ce qui naît sous cette forme ?
Ce fut notre plus cher désir,
Qu'une Romande en devenir !

Avec ou sans nouvelle goutte,
Nous sommes aujourd'hui six gouttes.
Dissemblables dans l'eau,
Espérant un renouveau !
En désir et en devenir
Un élan nous transforme.
Qui nous connaît sous cette forme ?
Encore personne heureusement,
Car unis définitivement !

A. K.

JE SKIE A ROBELLA
Buttes - Val-de-Travers

Assemblée des délégués du SLV

Berne, le 17 décembre 1977

Réunis en AD, les délégués des sections du SLV avaient à digérer un copieux ordre du jour. En bref, nous avons salué l'entrée de la dix-huitième section du SLV : l'association uranaise. Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt l'argumentation très solide d'un délégué argovien proposant que le SLV prenne position CONTRE le référendum s'opposant à la prochaine révision de l'AVS. Cette proposition devra être étudiée en terre romande également !

Cette proposition a recueilli une très large majorité. Il me semble de plus en plus que la Romandie se prolonge, ou du moins qu'un certain esprit frondeur se perpétue en passant par Soleure, Argovie et Bâle. Un communiqué de presse était aussi soumis à l'AD. En voici le texte :

Barrières à la formation

Le référendum hostile à la formation lancé contre la loi fédérale encourageant les hautes écoles et la recherche est rejeté par tous les enseignants, quel que soit leur degré d'enseignement.

L'Association suisse des enseignants (SLV), la Société pédagogique romande, et l'Association suisse des maîtres de gymnase (VSG), au nom de tous leurs membres, prennent position en faveur de la loi. (Loi fédérale en faveur de la recherche.)

Cette loi implique une meilleure répartition des charges entre les cantons responsables de hautes écoles et ceux qui ne le sont pas. Elle préconise également la création d'un nombre suffisant de places dans ces écoles chaque fois qu'une forte natalité le nécessite.

Un refus de la loi entraînerait automatiquement l'introduction d'un numerus clausus ; l'adoption de mesures restrictives pour les hautes écoles ferait problème également au niveau des divers processus de formation dans les écoles professionnelles et non-académiques.

Le refus de la loi toucherait certainement et très directement les porteurs d'une maturité mais les retombées porteront aussi préjudice aux élèves les « moins doués » au moment du passage de l'école à l'apprentissage.

Remanié dans sa forme éventuellement, ce texte paraîtra dans la presse romande au début de l'année prochaine.

Un programme d'activité des plus prometteurs fut également adopté :

Programme d'activité du SLV pour 1978

Problèmes dont s'occupera le SLV

— *Statut des maîtres :* combattre toute forme de « répression »... attribution généreusement dimensionnée de congés académiques (EP, formation continue, travail corporatif et pédagogique). Cette mesure pourrait favoriser une certaine diminution de la pléthore d'enseignants.

— *Enseignement et formation :* soutien de la loi encourageant la recherche et les hautes écoles ; établissements de contacts favorisant la création de groupes de travail étudiant la formation continue et les problèmes scolaires ; opposition au numerus clausus dans les hautes écoles.

— *Information et communication:* améliorer le flux d'informations dans les deux sens ; établissement de contacts avec la radio, la TV, la presse, le SLV, pont entre le canton et la Confédération.

— *Affaires courantes à suivre :* principes de base de la politique du SLV (découpage et planification) ; SIPRI, étude générale de la situation de l'école primaire ; FORMACO, centre de formation suisse (problème du Pâquier) ; étude fouillée des articles de presse traitant de l'école.

— *Relations avec d'autres organisations d'enseignants :* suit une longue liste de toutes les organisations avec lesquelles la SPR collabore également.

— *Moyens d'enseignements (méthodologie) :* journal du SLV ; journaux pour la jeunesse ; transparents ; diapositives pour l'enseignement de la géographie et de la biologie ; graphiques divers + documentation ; guide pour l'organisation de courses d'école ; brochures éditées par des maisons spécialisées.

(Pour le maître) : diverses organisations sont à disposition des maîtres : voyages organisés, programme alléchant pour les 20 ans de l'agence de voyages du SLV, échanges de logements de vacances ; agenda SLV pour le maître.

— *Travaux exécutés par le secrétariat du SLV :* statistiques cantonales des traitements des enseignants ; documentation de propagande ; participation aux activités de la Fondation Pestalozzi pour l'aide à la jeunesse résidant dans les régions alpestres ; participation aux travaux de la Fondation mondiale Pestalozzi (formation des maîtres en Afrique) ; secrétariat de la CASE (KOSLO).

Les principes de base de la politique du SLV passèrent le cap remarquablement bien. En voici la teneur :

Principes de base de la politique du SLV

L'article un des statuts du SLV permet de développer les principes suivant classés de 1 à 4 :

1. Politique scolaire et formative.
2. Principes de base d'ordre syndical.
3. Formation des maîtres.
4. Relations du SLV avec les sections et d'autres organisations.

1.1 Le SLV est une entité d'enseignants qui garantit une éducation libératrice et démocratique.

1.2 Le SLV préconise une éducation et un enseignement où la personnalité de l'enfant puisse se développer selon un processus à sa mesure. Il encourage la collaboration entre enseignants, parents et autorités scolaires.

1.3 Le SLV soutient le maître « stimulateur » de l'enfant et défenseur de ses droits. Il soutient le maître en tant qu'expert dans son travail d'enseignant.

1.4 Le SLV appuie toute réforme de l'école ou du système scolaire qui offre à l'enfant des possibilités propres à assurer sa formation, possibilités adaptées à ses dispositions personnelles sans toutefois le surcharger.

1.5 Le SLV exige la participation des organisations d'enseignants à la planification, l'exécution et l'exploitation des réformes et projets menés dans le domaine de la recherche formative afin de pouvoir en garantir les applications pratiques.

1.6 Le SLV se prononce pour l'équivalence de tous les degrés de l'enseignement.

1.7 Le SLV, membre de la CASE (KOSLO), participe, au plan intercantonal, à la planification et aux projets de réforme de la CDIP ou de la Confédération.

Il peut aussi soutenir des initiatives cantonales ou développer des projets de réforme propres au SLV.

1.8 Le SLV appuie tout effort de coordination pour autant qu'il soit nécessaire à l'application des réformes, qu'il facilite le passage pour l'élève d'un canton à un autre et ne néglige pas les particularités cantonales.

(2) Principes d'ordre syndical.

2.1 Le SLV préconise pour l'enseignant des conditions de travail qui lui laissent la liberté d'action nécessaire à l'accomplissement consciencieux de sa profession. Le SLV est prêt à accorder son appui aux enseignants aussi bien dans leur emploi que dans leurs rapports avec les services dont ils dépendent.

2.2 Le SLV prend position en faveur du maintien des droits de l'instituteur-citoyen.

317. Finances et discipline 610. Fonction publique 119, 512. Formation continue 253, 316, 377, 748, 831, 919. Géroudet Paul 707. GGEM 749, 877. Informations 875. Intégration 79, 378, 450. Jaecklé José 156. Jouer 206. Kid 77 746. Le truc d'Anne 786. L'écolière et le pot aux roses 163. Les pâles et les bronzés 206. Liberté... impossible 250. L'inspecteur 250. Loi sur l'IP 667. M. comme hibou 442. Ne tirez pas sur le père Noël 968. Partis politiques 315, 450. Perspectives 666. Perspectives nouvelles 379. Pour la mi-août 610. Questions pour l'Avent 968. Rapport d'activité 438. Rapport financier 441. Tante Cecile Isabelle 206. T'as la clé? 558. Temps des décibels 78. Théâtre 251. Tribune libre 38, 207. Université 877. Vivre et respirer 706. Votations fédérales 706.

Neuchâtel

AG 613, 750. Assurances 882. Bienvenue 709, 711, 835, 882, 923, 925, 970. Charge et décharge 611. CIRCE III 709. Commission pédagogique 42, 318, 610. Comité central 81, 610, 709, 880, 969. Contacts multicolores 164. Commission financière 256. Convocation 257. Cours de perfectionnement 451, 752. Contacts 970. Communiqué 972. Déclaration d'intentions 381. District de Neuchâtel 120. Drogue 611. Education permanente 120, 258, 382, 514, 612, 710, 751, 837, 923. Education routière 259, 611. Exposition 562. Fonds d'entraide 752. Groupement des fonctionnaires 880. Information 972. Inquiétude 82. Institut neuchâtelois 259. Jardins d'enfants 752. KOSLO 561. Langue II 207, 451. Nominations 42. Orientation nouvelle 710, 881, 969. Où, quand, comment? 208. Participation 82, 561. Pléthore 120. Rapport financier 380. Recrutement 611. Syndicat 318. Terre des Hommes 381. Traitements 81, 881, 923. TV éducative 971. Vœux 41.

Jura

AJEPS 45, 789, 927, 974. Assemblée constituante 885. Association maîtres des classes uniques 455. Brins de temps 562. Centre de perfectionnement 45, 123, 166, 210, 325, 455, 517, 563, 620, 669, 754, 839, 885, 926, 973. Champignons 385. Chômage 262. Chorale 519. CIRCE II 44. Comité central 83, 263, 385, 517, 562, 711, 926. Comité général 260. Danse et gymnastique 45. Ecole et constitution 43. Ecole jurassienne 323. Ecole normale 123, 563, 565, 619. Education physique 456, 619, 670, 838. Endoctrinement 837. Erratum 324. Exposition 83, 883. Festival musical 518. Fonds mimosa 324. Formation 788, 836. Futur canton 43. Futur syndicat 383, 517, 669. Histoires rauraques 210. J'ai retenu de mes lectures 44, 83, 121, 166, 210, 385, 454, 519, 562, 618, 669, 711, 754, 837, 884, 927, 974. Kid 77 620. Lectures suivies 618. Le geste qui sauve 885. Marianne s'y promène 837. Mathématique 208. Nécrologie 669. Nouveau président 121. Pléthore 84. Quand il y a de la gène 386. SEB 384, 453. SEJB 454. SJTMRS 386, 672, 754, 973. Structures scolaires 452, 616. Système 44, 83, 123, 166, 209, 263, 324, 385, 455, 517, 565, 616, 712. Tribune libre 124. UNESCO 122. Une fleur 973.

Fribourg

Après le vote des quarante heures 124, 211. Assemblée 886. Brasey 264. Comité cantonal 46, 387. Communication 46. Correspondant 458. Cotisations 975. Délinquance 840. Dimanche après-midi 841. Doués et surdoués 457, 620, 672. Echange 928. Ecole en marche 712. Education permanente 387, 756, 841, 975. Exprès Lourdes-Zurich 713. GFME 975. Histoire d'un jour d'été 674. Kid 77 387. Nouveau patron 84. Objectif 46. Que de changements 326. Reconnaissance 46.

Valais

Bientôt la rentrée 622. Carte historique 887. Formation 388. Le Chant 789. L'union fait la force 713. Perfectionnement 458. Pléthore 265. Première année primaire 674. Quelques chiffres 327. Rapport d'activité 85, 126, 212, 976. Tribune libre 842.

Divers

ARPES 462. Assurances 675. ATEE 758. Cinéma 126, 213, 266, 327, 388, 462, 522, 713. CDIP 32. Centre d'information 463, 714. CME 757. Communiqué 267. Déficients auditifs 790. Ecu d'or 674. Gravières 47. Guilde de documentation 463. Indice des prix 215. Kid 77 267. LSPN 170, 714, 928. Ludothèque 389. Métiers pour demain 826. OSLJ 757. Radio éducative 929. Rencontres de Vaumarcus 522. Service de placements 86, 169, 267, 463, 522, 566, 622, 789, 887. Sonnenberg 214. UNESCO 169.

Educateur

Editoriaux

La politique n'est pas ce qu'on désire, c'est ce qu'on fait 3 Un outil moderne et durable 90 Rapport-cadre sur l'enseignement précoce de l'allemand en Suisse romande 131 La coordination scolaire romande et le généraliste 271, 331, 527 CIRCE et l'innovation 627 Les instituteurs et l'université 719, 795 Au sujet de la TV éducative 890.

Documents

Profils de l'enseignant 4 Classes à niveaux 51 A propos de l'apprentissage précoce des langues vivantes 55 En guise de présentation de la méthodologie pour l'enseignement du français aux quatre premières années 91 Vers une grammaire plus correcte et qui déborde sur l'expression : l'exemple des pronoms 93 Classes à niveaux 96 Rapport-cadre sur l'enseignement précoce de l'allemand en Suisse romande 132 Vers une grammaire plus correcte et qui débouche sur l'expression : l'exemple des pronoms 178 Structures linguistiques et accusatif 220 La loi et l'enfant 222, 274, 334 Le secteur des moyens audio-visuels de l'IRDP 335 La lecture 571 Une expérience pédagogique 577 Un thème de recherches coordonnées : la soustraction 628 CIRCE III : mathématiques, rapport du 7.6.1977 680 En Chine, l'école lie la théorie et la pratique 685 Merci, Samuel Roller (4 articles) 687 L'évaluation des effets de la télévision sur l'enfant 720 Audiatur et altera pars 721 Le point de vue de Mme Montani 724 La pédagogie compensatoire 797 Première approche de pédagogie des langues vivantes 848 Les violences faites à l'enfant 857 L'éducation préscolaire des enfants de travailleurs étrangers 935.

Réforme scolaire

Le cycle d'orientation du canton du Valais 175 L'école moyenne du canton du Tessin : la Scuola Media 176 Le cycle d'orientation du canton de Genève 337 Place des innovations scolaires suisses dans le mouvement éducatif international 891.

Communiqués

Directeur de l'IRDP 145 Festival de cinéma belge et suisse 145 17e prix littéraire de l'OSL 189 Les CEMEA 219 Cours d'initiation à l'espéranto 219 Pro Juventute 287 IRDP 287 Guilde de documentation SPR 332 Cinéma 332 Fabrication de flûtes de bambou 332 Cotisations SPV 1977 333 Société vaudoise de travail manuel 333 Groupe romand de l'école moderne 333 Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises 333 SPV - Section de Lausanne 333 CEMEA 736 AVEPS 678.

omité central

Le point sur l'enseignement renouvelé ı français 272.

ans les sections

aud

Cotisations 1977 111 Comité canto- l 190 Journée Pestalozzi 394 Congrès ᵖV 395.

euchâtel

Commission financière 144 SAE - ᵖN, district de Neuchâtel 233 Rapport ; gestion pour l'année 1976 353 XIXᵉ ;minaire d'automne de la SPV 678 As- mblée des délégués de la SPF 737 euchâtel : proposition de la section neu- ıâteloise du SAE - SPN 815.

ᵖinions

A propos de la mathématique 56.

ıu courrier

L'espéranto à l'école 63 Si nous re- ırlions d'orthographe 63 A propos du REM 145 Naissance du Groupement ;s jardins potagers 223 Non au « Kilo- attheure » 286 Au sujet du programme ; grammaire CIRCE II 536.

e billet

537 587 796 847 905.

ıne recherche... avec eux, ar eux et non pour eux

Chez César 187 Kaléidoscope 679.

ıctualité rétro

A propos de l'enseignement de l'alle- and à l'école primaire 188.

ratique de l'enseignement

Le château du Moyen Age 58 A pro- ıs des origines de la Confédération 99 utour du château moyenâgeux 225 La ırrespondance interscolaire 897.

loyens d'enseignement t documents

Livret de conjugaison 61 Lait, pro- ıits laitiers, économie laitière 534 Guil- ; de documentation de la SPR - Cata- gue 1977 727 Centre d'information des stituteurs, Genève 736 Forêts déci- ées, mers polluées, hommes en péril 859 uilde de documentation SPR 860, 947 ; Pacifique, producteur d'énergie ? 901 ;s brochures de la Ligue suisse de la protection de la nature 902 La France aérienne et patrimoine architectural de la France 950.

Lecture du mois

Max Gallo 10 Marie Noël 98 Katharine Drake 182 Joseph Joffo 275 Frédérique Hebrard 529 Sempe et Goscinny 643 Louis Pergaud 733 Bernard Clavel 809 Hervé Bazin 895.

Chronique mathématique

La numérotation des pages d'un livre 13 Mesure, numération, calcul 57 A propos du tableau bien mal arrangé 185 Le jeu des familles polybases 340 Le jeu des familles polybases (rappel) 533 Fiches de géométrie 630 Le carré magique d'Albrecht Düser 736 Pourquoi pas en base douze ? 812 Le compteur de boules 858 Les chiffres romains 893 Des prisonniers malins, un gardien qui ne l'est pas 942.

Au jardin de la chanson

Fiche de travail sur le canon « Dona Nobis Pacem» 60 Tortue-Têtue 223 Le manteau de Martin 345 L'oiseau-debout 532 Cache-cache 813 Trois petits garçons 814 Olivier Tzaut « Tra l'mondo » 862 Pédagodisque 902.

Page des maîtresses enfantines

Gerbe de suggestions printanières 229 Les petits ruisseaux 342 Poèmes 419 Réflexion d'une mère 585.

Pic et Pat

... ont tressé pour vous 279 ... ont tressé des objets matelassés 805.

Les livres

Pour l'expression 191 Apprentissage de la lecture : activité de l'intelligence 192 Journal du surréalisme 588 Nouvelle-Zélande 589 Les Incas 894 Le Taureau dans la prairie 951.

Des livres pour les jeunes

64 277 345 579 692 725 943.

Formation continue

86ᵉ cours normal suisse - Liestal 105 Société suisse des maîtres de gymnastique 108 XIXᵉ Séminaire de la SPV 588 Le dictionnaire à l'école 862 L'étude du grec 862 Cours de natation 907.

Radio scolaire

15 65 111 146 192 234 289 349 423 500 541 586.

Radio et télévision éducatives

804.

Poèmes

Rentrée 685 Pour Noël 904 En automne 904.

Divers

Des nouvelles du GREM 61 Table des matières 1976 67 Entraide entre enseignants 97 KID 77 146 Chronique de la GAVES 189 Découpages des Châteaux de Gruyères et Thoune 190 Vacances des jeunes 232 Salon de l'enfance et de la jeunesse (KID 77) 233 Mise au concours IRDP 273 Extraits de presse 109, 233, 287 L'UNICEF, invité d'honneur de KID 77 287, 587 Chemin de fer touristique Blonay-Chamby 348 Rencontre internationale de jeunes 348 Un stage de mime 348 24ᵉ Semaine pédagogique - Trogen 421 Action Belgrade 501 Exposition de tissage et poterie 501 GREM 501 Congrès de la pédagogie Freinet 538 Aide pédagogique aux pays africains des associations SLV/SPR 538 L'Escalade de 1602 538 Nature - Environnement 590 L'Ecole Pestalozzi 590 Exposition de dessins d'enfants 591 24ᵉ Semaine pédagogique internationale 693 Romands et Alémaniques au Séminaire français 694 Faire revivre la chartreuse d'Ittingen 694 Vignes et vins de notre pays 736 Examen de la situation de l'école primaire en Suisse 737 Amalia Rodriguez 818 Association des professeurs de français 818 Sport et Ecole 818 Appel à nos lecteurs 818 Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse 819 Service Ecole tiers monde 819 Comment s'élaborent et s'adoptent les plans d'études romands 861 En faveur de Pro Juventute 861 L'imagination au service de la coopération 905 Spectacles scolaires 951 Conférence de la CMOPE 952.

Bandes dessinées

Responsabilité 71 Dis papa 194 Ah ! ces instis. 224 Stress... stress... stress... 540 Le tournant 738 Ne vous dérangez pas 906 Tout est là 953.

Education préscolaire et école enfantine

(Nº 17)

AVANT-PROPOS 395 **KID 77** 396 **ENTRETIEN** 396 **NOTRE ENQUÊTE** 398 La réponse de l'APE 398 La ré-

ponse du président SPVal 398 La réponse d'un membre de la SPF 399 La réponse d'une maîtresse enfantine 400 La réponse d'une inspectrice 401 La réponse d'un psychothérapeute 402 La réponse d'un professeur de rythmique 403 La réponse de psychomotriciennes 403 **LA PETITE LEÇON** 405 Portrait moteur 405 Tonus et mouvements 407 Schéma corporel 408 Espace et rythme 409 Socialisation 411 Bilan moteur 412 Intervention des petits 413 Conclusion 413 **DOCUMENTS** 414 Carrière à l'école maternelle 414 Expression verbale 415 Architecture 417 Jeu 417 Education sexuelle 418 Classes mixtes 418 Egalité des chances 418.

Pestalozzi

(Nos 19 et 23)

Avant-propos 467 Pestalozzi et son temps 468 Biographie sommaire 471 Le Père Girard et Pestalozzi 472 Les dons de Fröbel à l'enfance 475 Méthode... de l'intuition 478 De l'histoire naturelle 479 De la géographie 480 De l'histoire 482 Les exercices physiques chez Pestalozzi 483 Le chant 485 De l'arithmétique 487 Langue maternelle 490 Pestalozzi a-t-il encore quelque chose à nous dire aujourd'hui ? 492 Au Château d'Yverdon, 1er janvier 1809 499 Les principaux ouvrages pédagogiques de Pestalozzi 583.

Droits et devoirs des enseignants

Numéro commun SLZ/Educateur No 31

J.-Cl. Badoux / L. Jost Avant-propos 1 **G.-A. Chevallaz** La fonction politique de l'école 3 **W. Ebert** La liberté du maître dans le choix des méthodes d'enseignement et d'éducation est-elle justifiée ? 5 **J. John** Les droits politiques des enseignants 6 **J.-J. Maspéro** Quelle est la liberté de l'enseignant dans le choix et l'usage de ses méthodes pédagogiques ? 8 **E. Egger** Le rôle de l'école dans l'Etat démocratique 14 **T. Weisskopf** Jusqu'à quel point le maître est-il responsable du développement de la personnalité de ses élèves ? 16 **L. Palandella** Le droit au travail de l'enseignante mariée 16 **H. Hubacher** L'école nous concerne tous 21 **E. A. Kägi** Activité politique 23 **F. Hofmann** L'école a-t-elle une fonction politique ? 32 **G. Panchaud** Quel est le rôle de l'école dans la démocratisation ? 50 **J. M. Thompson** Comment caractériser la fonction politique de l'école ? 55 **R. Schweingruber** Le projet — une contribution au renouvellement de l'école 69.

Vaud

Rappel

Démissions

Conformément aux articles 14 et 19 des statuts SPV :

— toute démission de membre actif est à adresser **par écrit au secrétariat général** ;
— elle doit être présentée **au moins trois mois à l'avance ;**
— elle n'est accordée que pour **le 30 juin ou le 31 décembre.**

Les démissions présentées au Département de l'instruction publique sont évidemment ignorées de la SPV.

Cotisations

Elles sont dues jusqu'à ce que la démission soit effective.

Refuser l'« Educateur » ou y renoncer ne dispense pas de payer la totalité de la cotisation.

Sur demande, en tout temps, le secrétariat vous rappellera le montant de votre contribution et vous fera parvenir un bulletin de versement.

Les **membres associés non abonnés à l'« Educateur »** recevront prochainement un bulletin de versement pour s'acquitter de leur contribution.

« Educateur »

Prix de l'abonnement pour les membres SPV :

— Membres actifs : inclus dans la cotisation.
— Membres associés : **Fr. 28.—** (prix de revient).
— Membres honoraires : **Fr. 28.—** (prix de revient).
— Retraités à la fois membres associés et honoraires : Fr. 12.— pour l'« Educateur » s'ajoutent aux Fr. 26.— de la cotisation de membre associé. Contribution totale : **Fr. 38.—.**

Si l'« Educateur » ne vous parvient pas ou plus, veuillez en avertir sans retard le secrétariat général qui interviendra auprès de l'Imprimerie Corbaz, responsable de l'adressage.

Insistez auprès de vos collègues qui seraient dans cette situation pour qu'ils réagissent sans délai.

Appartenance à une section

Les membres de la SPV sont affiliés à la section régionale de leur lieu de travail (statuts, art. 73). Si ce lieu de travail ne coïncide pas avec celui de domicile, vous êtes instamment prié de le préciser lors de chaque changement d'adresse ou en cas d'anomalie dans la convocation aux assemblées générales de section. Ainsi seulement le secrétariat général pourra vous immatriculer dans la section adéquate lors de l'établissement des listes de membres.

Lorsque vous constatez, après un changement de domicile en particulier, que vous n'êtes pas convoqué aux activités de votre nouvelle section, annoncez-vous sans délai au président de cette dernière.

Changements d'adresse

Trop de nos membres négligent de nous faire part de leurs changements de domicile, d'où retard dans les envois, travaux supplémentaires, frais aisément évitables. Nous vous prions donc :

— de nous avertir immédiatement de tout changement d'adresse ou de nom (mariage des institutrices par exemple). La poste tient à disposition des formules ad hoc qui facilitent cette formalité ;
— de ne pas aviser l'« Educateur ». Une telle démarche est en effet soit superflue, puisque nous transmettons toutes les indications que nous recevons, soit insuffisante, le journal n'étant pas tenu d'agir de même.

Secrétariat général SPV,
NICOD Paul.

Rémunération 1978

Les divers éléments de la rémunération qu'il s'agisse du traitement, des primes, les allocations familiales... ou des retenues (Caisse de pensions, AVS, assurance chômage), ne subissent aucune modification en 1978 par rapport à l'année précédente. Nous jugeons donc inutile de les rappeler dans un numéro de l'« Educateur » paraissant à ce moment de l'année ainsi que nous le faisions traditionnellement.

Le dernier « Information-documents » (N° 17, été 1977) que tous nos membres ont reçu en septembre et qui continue a été remis à chaque nouvel adhérent **contient toutes les indications utiles à ce sujet.**

Rappelons enfin qu'à tout fonctionnaire est adressé un « décompte de salaire mensuel » en début d'année civile ou lors d'une modification de son traitement. Quelques exemplaires du bulletin d'information N° 14, qui s'efforçait de faciliter la lecture de ce document, sont encore disponibles au secrétariat général.

Secrétariat général SPV :
P. Nicod.

SPV
CONGRÈS
13 mai 1978
Palais de Beaulieu-Lausanne

Congé de maternité

Lors de sa dernière session, le Grand Conseil a introduit le congé de maternité indépendant de l'absence pour maladie dans la **loi sur le statut général des fonctions publiques cantonales.**

En lieu et place de l'alinéa 5, article 57, il a été adopté un article 57a qui a la teneur suivante :

En cas de grossesse. En cas d'absence pour cause de grossesse pendant la période comprise entre deux mois avant et trois mois après l'accouchement, le traitement est payé en entier pendant trois mois, pour autant que l'accouchement, sous réserve d'une naissance prématurée, se produise neuf mois au moins après le début de l'activité.

Les fonctionnaires qui ne reprennent pas leur activité n'ont droit au traitement que pour l'absence précédant l'accouchement.

Lorsque l'absence excède trois mois, l'absence supplémentaire est régie par l'article 57.

Lorsque la date de l'accouchement exclut l'application de l'alinéa premier, l'absence est régie par l'article 57.

L'article 57 a trait au payement du traitement en cas de maladie ou d'accident.

Simultanément, la **loi sur l'instruction publique primaire et l'enseignement ménager postscolaire** a aussi été modifiée. Voici le nouvel article 127, al. 1 :

En cas de grossesse, les institutrices renoncent à leur enseignement pendant une période de trois mois comprise entre deux mois avant et trois mois après l'accouchement. Pendant ce temps, elles ont droit au paiement de leur traitement selon la loi du 9 juin 1947 sur le Statut général des fonctions publiques cantonales.

En ce qui concerne **les congés prolongés** à la charge de l'intéressée, l'exposé des motifs précise que la loi donne toute latitude au Conseil d'Etat pour les accorder et qu'un congé d'une année est en principe accepté.

Secrétariat général SPV.

Centre vaudois d'aide à la jeunesse

Dans le but de venir en aide aux écoliers, collégiens, apprentis et étudiants ayant besoin d'un appui scolaire, le Centre vaudois d'aide à la jeunesse cherche des

RÉPÉTITEURS

Pour cela il invite les enseignants et étudiants qui s'intéressent à cette action à s'annoncer à l'adresse suivante :
Répétitoire CVAJ
Centre vaudois d'aide à la jeunesse
6, chemin de Pré-Fleuri, 1006 Lausanne
tél. (021) 27 30 01.

Assurance accident

auprès de la Mutuelle Vaudoise

Il est possible de souscrire auprès de la Mutuelle Vaudoise une assurance accident comprenant le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité ainsi que d'autres prestations telles que frais de guérison et d'hospitalisation, allocation journalière, etc. **Le contrat dit de faveur liant la Société Pédagogique Vaudoise et la Vaudoise Assurance vient d'être renouvelé pour 5 ans. A cette occasion, quelques modifications interviennent à partir du 1er janvier 1978.** Il s'agit en particulier de la suppression de la proposition d'assurance type offerte à nos membres et qui, bien que financièrement intéressante, n'était évidemment pas nécessairement conforme aux besoins de chacun. En lieu et place une réduction haussée à 15 % sera consentie sur le tarif normal, qu'il s'agisse du membre SPV ou d'autres personnes de la famille couvertes par la même police. L'assurance de la responsabilité de particulier et chef de famille reste incluse dans nos conditions particulières, le rabais consenti étant dans ce cas de 10 %.

Le « bulletin d'information SPV » de l'été prochain renseignera précisément. En attendant, ceux de nos membres qui désireraient mettre à jour sans délai leur police ou qui seraient intéressés par ces conditions voudront bien s'adresser à l'agent de la Vaudoise Assurance de leur région.

Secrétariat général SPV,

P. Nicod.

Communiqué

Association vaudoise des maîtres de classes supérieures

Comité pour 1978 :

Président : Claude GENDROZ, 1, avenue de la Vogeaz, 1110 Morges.

Vice-président : Christian CARRARD, Yverdon.

Caissier : Michel MATTENBERG, Le Mont.

Secrétaire : Yves PANCHAUD, Nyon.

Secrétaire aux convocations : Paul BIGLER, Chexbres.

L'AVEPS rappelle :

Ski de station - Vacances de Pâques

7 JOURS A SAINT-MORITZ

Logement et pension complète à l'Hôtel La Margna (1re catégorie) du 27 mars au 2 avril 1978.

— **Ski de piste** sous la conduite d'instructeurs ou ski libre. Abonnement général donnant la possibilité d'atteindre les pistes prestigieuses de Corviglia - Piz Nair - Sils - Corvatsch - Diavolezza, etc.

— Forfait complet : Fr. 455.—.

— Possibilité d'excursion à peaux de phoque au Piz Palü sous conduite.

— **Ski de fond :** pour la première fois cette année, l'AVEPS vous offre la possibilité de prendre cette option. Ski sous conduite de moniteurs compétents ou librement sur tout le plateau de l'Engadine. Forfait complet : Fr. 390.—.

Renseignements et formules d'inscription :

M. Pierre Rheiner, Côtes de Bochat 24, 1093 **La Conversion.**

VAL D'ISÈRE, SKI DE PRINTEMPS

Lundi 27 mars au samedi 1er avril 1978 (1re semaine des vacances).

6 jours dans la prestigieuse station française. Pension à l'Hôtel Moris. Libre-parcours général, y compris les bus.

Fr. 500.— environ.

Inscription provisoire (indispensable à l'organisateur) de suite à : J.-P. Pasquier, ch. de Villardiez 18, 1009 **Pully,** tél. 28 49 78.

SKI DE PRINTEMPS - ZERMATT - SKI STATION

Dates : 3 au 8 avril 1978.

6 jours de ski à Zermatt. Prix : Fr. 425.— (non membres AVEPS : Fr. 465.—). Prix comprenant : voyage aller et retour, logement et demi-pension, abonnement général sur toutes les installations, ski en groupe ou individuellement. Les formules d'inscription vous parviendront dès novembre et vous les obtiendrez chez : Jean-Claude Berseth, 1299 **Commugny** (VD).

30e vente du mimosa : samedi 28 janvier

Cible à atteindre : 500 000 francs.

Une suggestion

La télévision et la radio consacrent plusieurs émissions à cette vente, la soutenant ainsi efficacement. La Croix-Rouge genevoise fait paraître des articles dans la grande presse.

Un point nous semble quelque peu négligé : l'information par la presse locale. Nous suggérons donc aux vendeurs de faire publier des articles dans le journal de leur région, ce qui, en renseignant le public, facilitera la vente.

Une information

Beaucoup d'entre vous se posent 2 questions : où va l'argent ? qu'en fait-on ?

Les recettes nettes se répartissent entre:

1. La Chaîne du Bonheur (10 %) qui s'occupe des cas qui lui sont soumis.

2. L'Association des Amitiés Cannes-Suisse (8 %) qui actuellement distribue sa part à des œuvres locales d'assistance à l'enfance.

3. Les sections de la Croix-Rouge (82%) qui :

a) dans une partie du canton (surtout des villes) les utilisent directement pour une aide à l'enfance en difficulté, particulièrement pour subsidier les frais de séjour en colonie de vacances à la mer ou à la montagne ;

b) dans le reste du canton remettent leur part au corps enseignant qui l'emploie pour un subside aux colonies de vacances locales, à des envois d'enfants en colonie régionale, pour une aide à des enfants modestes (camp de ski, sorties scolaires), à l'achat de matériel pour enfants handicapés.

Nous souhaitons une pleine réussite à chacun.

Pour la commission CRJ/SPV :

A. Bouquet.

P.-S. Aux retardataires : Si un collègue désire encore vendre du mimosa, il lui, est possible de demander une carte de commande à Daniel Notter, 1065 Correvon, jusqu'au lundi 16 janvier.

L'éducation permanente a-t-elle un avenir ? (IV)

Au vu des nombreux problèmes auxquels se heurte le perfectionnement des enseignants actuellement, on peut se demander avec raison si leur Education permanente peut avoir un avenir... En fait, ces problèmes sont de deux ordres : **matériel et psychologique.**

Les problèmes d'ordre matériel

Ceux-ci, en effet, ne manquent guère. Ils revêtent un double aspect, **financier et structurel.**

a) l'aspect financier est le plus connu. Nous sommes réalistes et nous savons fort bien qu'une Education permanente bien conçue et bien organisée ne se réalisera pas seulement avec de bonnes intentions; **il y faut mettre le prix.** Or nos autorités se débattent au sein de difficultés financières indéniables. Les restrictions apportées cette année par le CPV à la Formation continue des enseignants vaudois ont des raisons budgétaires ; elles sont de nature à nous inquiéter sérieusement et apportent la preuve que **l'essor d'une Education permanente ne sera pas facile.** Cependant, si nous devons avouer que l'aspect financier nous échappe en grande partie et tient à la nature de la conjoncture économique, nous pouvons en revanche tenter d'apporter des **solutions structurelles** afin de débloquer la situation, d'éviter qu'elle ne s'enlise et qui sait, permettre des économies financières par une meilleure répartition des charges.

b) L'aspect structurel recouvre un secteur dans lequel la SPV, et la CFCV notamment, semble mieux armée. Par ses

Oubli... Oubli... Oubli... Oubli... Oubli... Oubli... Oubli... Ou

A l'issue d'une réunion de la Commission pédagogique SPV, peut-être de l'assemblée des délégués, un participant, maîtresse d'économie familiale probablement, a oublié un cornet de plastique contenant des paquets de brochures éditées par la Fédération romande des consommatrices et qui étaient vraisemblablement destinées à de grandes élèves.

Prière de réclamer ce colis au secrétariat général de la SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. (021) 27 65 59.

M. Schafroth.

représentants au sein des divers organismes de gestion du DIP, la SPV peut influer sur les transformations de structures de notre école, et plus particulièrement, pourrait mettre l'accent sur **une refonte complète du statut des maîtres et maîtresses.** A partir du moment où la nécessité d'une Education permanente des enseignants est établie et reconnue (voir « Educateur » nº 40 de 1977 « L'EP a-t-elle un sens ? »), il devient capital **que ce statut soit réexaminé dans la perspective d'une école nouvelle dont l'EP est l'un des piliers.**

Nous avons constaté que les petits Vaudois sont, en Romandie, parmi les élèves ayant le plus grand nombre d'heures de classe. Cela signifie évidemment pour les maîtres et maîtresses un nombre d'heures d'enseignement également plus élevé. Or, on sait, ô combien, malgré certaines légendes, que cela n'est pas, et de loin, toute la tâche des enseignants ! Il faut y ajouter encore les heures de préparation des leçons et de corrections des travaux exécutés. Ce temps d'activité silencieuse et souvent invisible est méconnu, voire inconnu de bien des gens, à tel point qu'il est pratiquement oublié lors du décompte des heures que l'enseignant accomplit. Certes, les responsables de l'Instruction publique savent à quoi s'en tenir, mais on se garde trop souvent d'en tenir compte.

Et pourtant, ce deuxième volet de l'activité professionnelle d'un instituteur existe et sans lui, l'enseignement aux élèves s'en ressent négativement. Aussi, si les gens définissent le métier d'enseignant par la présence des élèves en classe, s'ils oublient le plus souvent les travaux de préparation et de correction, ils ignorent totalement, et pour cause, **la nécessité indéniable pour l'enseignant d'assurer sa propre formation continue !**

Or, ce troisième volet existe ; certes, il est généralement négligé par les enseignants eux-mêmes. Mais il faut reconnaître qu'actuellement ceux-ci prennent réellement conscience de cette nécessité ; preuve en est la quantité d'inscriptions au CPV.

Dans le statut actuel, il réside là une grave lacune qu'il serait urgent de combler. Il serait en effet grand temps, dans le cadre des réformes en cours, de défendre avec vigueur une place au sein d'un nouveau statut des enseignants, un statut enfin adapté à l'école nouvelle qui se bâtit lentement et qui sortira nécessairement des réformes actuelles. Cette place serait réservée à la Formation continue, celle-ci devenant alors une partie intégrante de la profession d'enseignant. Dans certains pays technologiquement avancés, la Formation continue est une réalité professionnelle, conçue certes en fonction des exigences spécifiques des divers métiers. La Suisse ne devrait pas négliger ce facteur de progrès si elle veut rester en tête du peloton ! Toutes les professions en fait, et particulièrement celle de l'enseignement, devraient voir s'élaborer dans leur statut **cette porte ouverte sur l'Education permanente qu'est la Formation continue.** Qu'on le veuille ou non, cela deviendra peu à peu une nécessité si l'on veut maîtriser l'évolution de notre école comme de l'ensemble de la société.

Il serait bon aussi de préciser qu'il ne s'agit nullement pour les enseignants, comme certains le croient et le disent malencontreusement, d'accaparer l'EP et d'en faire un privilège de caste ! Il s'agit plutôt pour ceux-ci de **déclencher un processus de développement à leur niveau et de montrer ainsi la voie pour l'ensemble des autres professions.** Et ceci parce que justement ils se trouvent par l'école à la base de tout développement culturel ou économique. Cela revient à dire que **la défense et l'essor de l'EP fait aujourd'hui partie de leur travail !**

Lors de la journée Education permanente du 26 novembre à Montreux, M. Furter, professeur à la FAPSE de l'Université de Genève, a déclaré qu'en dehors des enseignants, les pasteurs et les infirmières se préoccupent d'EP. Dans d'autres professions, ce concept est joyeusement confondu avec ceux de recyclage ou formation complémentaire. Il est vrai cependant que l'EP peut avoir des formes diverses et peut être adaptée. Mais il ne saurait être question d'en faire un unique instrument de rendement. Certes, j'ai dit que son action améliorera forcément l'efficacité de l'enseignant dans sa classe ; mais celle-ci passe avant tout par le développement de sa personnalité et de ses connaissances, par l'exemple que les élèves suivront ensuite. On ne dira jamais assez que **l'EP est une manière de vivre qui permet, par le contact constant avec le monde, une maîtrise de soi, une conscience en éveil et une ouverture d'esprit la plus large possible.** Ces qualités ne doivent-elles pas être celles d'un enseignant?...

Ainsi, pour en revenir à des faits plus concrets, **l'EP se réalisera et se développera d'abord par une refonte du statut des enseignants.** Celui-ci devrait comporter, hormis le temps de vacances indispensable pour une récupération tant psychique que physique, 3 volets principaux :

- **1 temps d'enseignement aux élèves ;**
- **1 temps de préparation de cet enseignement et de corrections des travaux;**
- **1 temps de formation continue constituant une ouverture sur l'EP.**

Ce 3e volet constitue le meilleur moyen d'éviter la saturation face aux multiples réformes de programmes et de structures, que l'on tente de faire passer à coup de recyclages ; ces réformes sont nécessaires, mais elles n'aboutiront qu'au travers d'une refonte structurelle du statut des enseignants et dans la perspective d'une Education permanente.

Les problèmes d'ordre psychologique

L'aspect psychologique ne doit pas être négligé non plus. Celui-ci réside moins dans la conception que nos autorités ont de l'école que dans celle que les maîtres et maîtresses ont de leur profession et de leur mission à la fois culturelle et sociale. Et cette conception, diversifiée, ce qui est logique et juste, est souvent empreinte d'**une résistance au changement,** ce qui est alors regrettable et finalement dangereux ; cela est d'autant plus dangereux que les enseignants sont en contact précisément avec un facteur de changement dans la société : les enfants. Il est indispensable qu'ils comprennent que leur travail conditionne, en partie il est vrai, car d'autres forces agissent en parallèle avec eux, le monde de demain. Et s'ils veulent y avoir un impact, qu'ils admettent qu'il y ait changement obligé. C'est justement ce qui rend leur travail difficile. **Ils doivent assurer la transmission d'un savoir dont la valeur est toute relative, mais qui a fait ses preuves dans le passé, tout en donnant aux enfants des « savoir-faire » et des moyens capables de les intégrer dans le monde de demain.** Il faut, pour accomplir cette tâche, avoir compris que seul le contact constant avec la réalité, avec l'évolution du monde permet d'éviter l'isolement, le repli sur soi-même et la cristallisation qui marquent le vieillissement. L'EP est justement l'antidote à cette cristallisation et l'enseignant, adulte exposé à ce risque, doit la considérer comme telle et vaincre sa résistance au changement en admettant que la vie tout entière est une éducation. Comme il ne peut prévoir à l'avance le changement, il se doit de transmettre à ses élèves une attitude d'Education permanente, et ceci, il ne le peut mieux que par l'exemple.

Conclusion

En conclusion, **l'Education permanente n'est pas un privilège que les enseignants demandent, mais un devoir que ceux-ci doivent considérer comme indispensable à la vie de leur école, et que les autorités doivent, à leur tour, leur laisser la possibilité de réaliser.** Cette réalisation passe d'abord par une **refonte totale du statut des enseignants,** refonte faite en fonction de l'école nouvelle née des réformes et

dans la perspective d'une EP. Ce concept, non seulement les enseignants, mais aussi toutes les autres professions doivent pouvoir le concrétiser. Il s'agit cependant pour eux d'en être les promoteurs, action qui est devenue actuellement une part essentielle de leur mission socio-culturelle, sinon dans les faits, du moins dans l'évolution de leur profession. Ils transmettront alors ce concept à leurs élèves, et par leurs élèves, à la Société dont ils sont, au fond, un facteur essentiel. **Ainsi, non pas pour les enseignants, mais PAR les enseignants, l'Education permanente a un avenir ; plus que cela, elle est l'avenir !**

J.-C. Mauroux.
Président CFCV

Rédactrice de la rubrique vaudoise :
Mlle Monique Schafroth, 13, Praz-Bérard, 1844 **Villeneuve.** Tél. (021) 60 12 09.

CAFÉ-ROMAND
Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie
St-François
Lausanne
L. Péclat

Genève

Séance des délégations du vendredi 16 décembre 1977

1. Communications de la DEP

1.1. Promotions 1978 : La décision n'étant pas encore prise au niveau politique, la DEP a décidé de préparer la fin de l'année scolaire comme si les promotions étaient maintenues dans leur forme traditionnelle. En effet, il est plus facile d'annuler quelque chose qui est prêt que d'organiser rapidement quelque chose qui n'est pas prêt.

1.2. Notes d'orthographe en 2e primaire : 33 classes de 2P suppriment cette année la note d'orthographe. Progressivement, cette suppression sera étendue aux autres classes de 2P.

1.3. Note globale de français : Suite à la demande de la SPG, la DEP étudie le remplacement des notes d'élocution-lecture, composition, vocabulaire, grammaire-conjugaison et orthographe par une note unique et globale de français.

1.4. Classeur « Feuillets d'histoire de Genève » : La SPG remercie la DEP pour la qualité de cet ouvrage remis à tous les titulaires de 5e et 6e année. Elle demande qu'un ou deux classeurs soient, dans chaque bâtiment, à la disposition des enseignants des degrés 1E à 4P et que chaque enseignant puisse, s'il le désire, acquérir cet ouvrage à l'économat. M. Aubert répond que le dépôt d'un ou deux classeurs par bâtiment sera étudié, et que l'achat est possible au prix coûtant (Fr. 60.80). Une information sera envoyée en temps utile dans les écoles.

2. Rapsodie

Information concernant le projet Rapsodie

(Recherche-action sur les prérequis scolaires, les objectifs, la différenciation et l'individualisation de l'enseignement.)

Rapsodie est un projet de recherche-action élaboré conjointement par la Direction de l'enseignement primaire et les services de recherche sociologique et pédagogique.

Il s'inscrit dans la ligne des efforts de démocratisation de l'enseignement genevois et est en étroite liaison avec les articles 4 et 5 de la loi sur l'Instruction publique adoptés le 23 juin 1977 par le Grand Conseil, dont l'un des alinéas précise justement que l'école publique se doit de tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves, dès les premiers degrés de l'école.

L'idée fondamentale qui sous-tend le projet est que l'école primaire doit viser l'égalité de la formation de base, en prenant en compte l'ensemble des différences qui existent entre les élèves, dès le début de la scolarité.

Malgré les efforts déjà consentis par l'école en vue d'une certaine différenciation de l'action pédagogique, les enfants présentent, au terme de leur scolarité primaire, une maîtrise inégale des apprentissages fondamentaux.

Conjuguant les efforts des enseignants et des chercheurs (d'où l'idée de recherche-action), le projet vise à explorer concrètement les conditions susceptibles de conduire une volée d'élèves à maîtriser de façon aussi égale que possible l'ensemble des savoirs, notions, codes, schèmes de raisonnement, méthodes de travail, savoir-faire, etc., qui constituent les objectifs de la formation de base.

Pratiquement, la recherche-action touchera trois à quatre écoles, dans lesquelles les 50 élèves d'un même degré seront confiés à une équipe de trois enseignants, chacun étant plus particulièrement responsable d'un tiers d'entre eux. La progression scolaire des élèves sera organisée et coordonnée à l'échelle du groupe de 50. Par moments, la répartition des élèves en deux groupes de 25 permettra à tour de rôle à chacun des maîtres de l'équipe de consacrer un certain temps à la recherche, à la réflexion, à la préparation de moyens d'enseignement et d'évaluation individualisés. A d'autres moments, la présence des trois maîtres devrait permettre d'améliorer les conditions d'observation des élèves, d'expérimenter la pédagogie par ateliers, de répartir les élèves en groupes de taille et de composition variables, au gré des besoins.

Par rapport à l'organisation actuelle, il y aura donc décloisonnement des classes et travail en équipe. Cette formule prend son sens en fonction des objectifs scientifiques et pédagogiques de la recherche-action. Rapsodie ne vise pas à la mettre à l'épreuve en vue d'une généralisation éventuelle, ne serait-ce que parce qu'elle accroît l'encadrement des élèves dans une mesure difficilement imaginable à l'échelle du système scolaire.

Rapsodie ne tend donc ni à mettre en place une école-pilote, ni à évaluer une réforme conduite à petite échelle. Il ne s'agit pas davantage de concentrer toutes les expériences pédagogiques sur un seul projet. Rapsodie s'intègre au contraire à un ensemble de recherches et d'expériences déjà en activité : la recherche fluidité, l'Unité coopérative d'enseignement (UCE), les recherches d'enseignants complémentaires et de soutien et bien d'autres.

De cette recherche-action on peut attendre d'une part une meilleure compréhension des processus pédagogiques, culturels et affectifs en jeu dans les apprentissages scolaires, d'autre part, des produits diffusables isolément et rapidement tels que : définition d'objectifs, grilles d'observation, instruments d'évaluation, méthodes de pédagogie différenciée.

2.1. La SPG rappelle que la recherche « Rapsodie » ne doit pas être menée au détriment de la recherche « enseignants complémentaires ». Les deux expériences doivent être conduites en parallèle sur les plans finances — postes d'enseignants — durée de la recherche. Tout doit être mené de front.

2.2. La DEP rappelle qu'on ne doit pas non plus oublier « le soutien ». Il s'agit de savoir si on a les moyens de tout faire. Rapsodie ne démarrera que si les autres recherches déjà en place peuvent être poursuivies et étendues. Il ne doit pas y avoir de compétition entre les différentes recherches (UCE, soutien, enseignants complémentaires, rapsodie).

2.3. En conclusion, la DEP, le SRS, le SRP et la SPG sont d'accord sur les priorités : Rapsodie est une recherche parmi d'autres. Elle ne se mettra pas en place au détriment des autres recherches ; elle ne démarrera que si les autres recherches peuvent être menées en parallèle.

3. Epreuves générales d'inspecteurs

3.1. La SPG s'étonne de ce que les épreuves aient été maintenues alors que le corps enseignant n'a plus d'objectifs de travail trimestriels. On ne peut pas contrôler un programme dont l'ordre des notions est laissé au jugement de l'enseignant. La note de la DEP envoyée au début du mois de décembre pour annoncer les dates des épreuves a provoqué un grand mécontentement chez les maîtres.

3.2. La DEP précise que les épreuves auront une forme différente de celles des années précédentes. Les inspecteurs y réfléchissent actuellement. On y trouvera en tout cas des questions à choix qui permettront aux enfants d'éviter les notions qui n'auraient pas encore été étudiées. Enfin, M. Christe annonce que la DEP fait l'expérience cette année et s'engage à tout annuler en cas d'échec manifeste aux épreuves d'avril-mai 1978.

3.3. Conclusion : la SPG, forte de l'engagement de M. Christe de tout annuler en cas d'échec accepte l'expérience pour cette année scolaire. Elle demande toutefois qu'au plus vite une note soit envoyée aux enseignants pour préciser les modalités des épreuves.

La séance est levée à 12 h. 25.

Pierre Bernhard.

Equipes pédagogiques : école enfantine du Bosson

A l'école enfantine du Bosson, nous travaillons depuis 5 ans en collaboration les unes avec les autres. C'est la raison pour laquelle deux de nos collègues ont pris des postes d'enseignantes complémentaires afin d'approfondir cette façon de travailler.

Nous pensons que l'adjonction de complémentaires au sein de notre équipe nous permet :

1) de mieux connaître et aider les enfants dans nos classes ;

2) de développer nos réflexions pédagogiques en favorisant la liaison entre les différentes classes ; les réunions entre enseignants et la coopération quant à la création de nouveaux matériels didactiques.

Nous, enseignants complémentaires, estimons que notre action doit se situer principalement dans les classes. C'est là, en effet, que nous pouvons aider et décharger efficacement les maîtresses titulaires.

Jusqu'à ce jour, tout le monde a pu se rendre compte que les enfants ont adopté les « complémentaires » et se réjouissent de leur venue. Ils les considèrent comme une seconde maîtresse dans la classe et la dépendance vis à vis de la « titulaire » est nettement moindre. D'autre part, nous constatons que lorsque nous sommes deux dans la classe, notre disponibilité est plus grande et le rapport adulte/adulte a un effet constructif.

Organisation pratique

Notre école compte 3 classes de 2e enfantine et 4 classes de 1re P. Il y a une complémentaire qui travaille avec les 2E et une avec les 1P (à mi-temps).

Chacune va une demi-journée par semaine dans chaque classe de son degré ; au même titre que la titulaire (c'est-à-dire sans spécialisation).

Les deux enseignants complémentaires disposent d'un local aménagé de cette façon :

— une moitié : documentation pour le matériel mis en commun ;

— une moitié : atelier d'activités créatrices pour toutes les classes (les complémentaires travaillent ensemble 1½ journée par semaine).

Cet atelier réunit en même temps les élèves de différentes classes (3 par classe) afin qu'ils se connaissent mieux et que les complémentaires puissent les observer hors du cadre de leurs classes habituelles).

Après 4 mois d'école, nous nous rendons compte que les enfants ont énormément de plaisir à venir à l'atelier.

Une des complémentaires dispose encore d'une ½ journée de libre par semaine. Elle la consacre à tenir une classe afin que la maîtresse titulaire puisse aller chez d'autres collègues et dans d'autres degrés.

Réunions

Cette façon de travailler n'est pas concevable sans des réunions régulières. Nous les avons fixées à une par semaine pour chaque degré.

But de ces séances : préparation du travail de la semaine ; approfondir quelques points d'ordre pédagogique ; répartition du matériel à préparer.

Une fois par mois, réunion des 7 classes pour une synthèse et discussion générale.

Nous pensons que pour qu'une équipe fonctionne bien, elle doit être basée sur un choix réciproque des maîtresses complémentaires et titulaires car malgré les personnalités différentes, il faut pouvoir

1) garder le dialogue ouvert ;

2) accepter de se remettre en question ;

3) travailler dans un climat de franchise et d'amitié !

Equipe pédagogique de l'école enfantine du Bosson (Onex).

GGEM Commission parents-enseignants

Afin d'informer enseignants, parents ou toute autre personne s'intéressant aux UCE et au Mouvement de l'Ecole moderne (pédagogie Freinet), le GGEM (Groupe genevois de l'école moderne) a décidé d'ouvrir une permanence à l'Ecole du Bosson, Bois de la Chapelle 90, 1213 **Onex.**

Cette permanence sera ouverte le mardi soir de 20 à 22 heures dans la salle de documentation UCE et sera animée par deux enseignants du GGEM, dont un des UCE, ainsi que par un parent UCE, **à partir du mardi 10 janvier 1978.**

Une fois par mois, cette permanence animera un débat sur un thème précis. Les dates et thèmes proposés seront communiqués ultérieurement.

GGEM, case postale 38, 1213 **Petit-Lancy 1.**

Rédactrice de la rubrique genevoise : Mme Liliane URBEN, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, 1204 GENÈVE, tél. (022) 29 26 60.

Comité central du 9.12.77

Liberté de domicile

Par la plume de son secrétaire, Jean-François Künzi, le CC est intervenu auprès de M. J.-P. Boillod, député au Grand Conseil, à propos de la motion qu'il a déposée en mai 1976, afin d'appuyer sa démarche. Voici quelques extraits de cette lettre :

« Depuis longtemps notre syndicat œuvre afin d'obtenir, pour les enseignants et le personnel administratif des écoles, la liberté d'établissement. Jusqu'à ce jour, nos démarches n'ont pas abouti, le DIP jugeant toujours inopportun de proposer au Grand Conseil une modification des lois sur l'enseignement.

» Votre étude prouve d'une manière éloquente que ces lois sont diversement appliquées dans les districts du canton. On ne peut que regretter que le principe de la liberté d'établissement ne soit pas partout reconnu. Nous soulignons qu'en 1967 nous avons refusé le projet de statut élaboré par M. Clottu, entre autres parce qu'il ne garantissait pas cette liberté d'établissement, essentielle à nos yeux.

» Nous espérons très vivement que votre motion rencontrera l'approbation du Grand Conseil et qu'en aucun cas un amendement n'accordera aux communes la compétence de limiter cette liberté d'établissement. »

Par le même courrier, nous intervenions auprès du chef du DIP dans les termes suivants :

« En mai 1976, M. Jean-Pierre Boillod déposait une motion demandant l'abrogation de :

— l'article 86, alinéa 1, de la loi sur l'enseignement primaire ;
— l'article 37, alinéa 4, de la loi sur l'enseignement secondaire ;
— l'article 33, alinéa 1, de la loi sur l'enseignement professionnel.

»Tous ces articles restreignent la liberté d'établissement des enseignants et du personnel administratif des écoles et sont fort diversement appliqués dans le canton.

» Vous n'ignorez pas que la liberté d'établissement s'avère l'une de nos revendications essentielles. La Constitution fédérale la garantit. Nous estimons donc que le corps enseignant ne constitue pas une catégorie particulière de citoyens soumise à des obligations spécifiques en matière de domicile. En 1967, nous avons refusé le projet de statuts qui nous était présenté, entre autres, parce qu'il ne nous reconnaissait pas cette liberté d'établissement.

» Il nous paraîtrait intolérable que la compétence d'accorder la liberté d'établissement soit conférée aux communes, ainsi que le propose un amendement présenté par M. Pierre Brossin. Cette procédure ouvrirait la porte à l'arbitraire et créerait une disparité finalement préjudiciable à l'enseignement.

» Le principe de la liberté d'établissement doit être admis sur le plan cantonal et non pas relever de dispositions communales. Dans la perspective du débat qui se déroulera devant le Grand Conseil, nous vous demandons instamment de bien vouloir prendre en considération notre position. »

Propositions Virgilio

Les différentes propositions de notre collègue Jean-Luc Virgilio (VdR) concernant la modification des statuts du SAE-SPN pour faciliter l'adhésion de collègues de l'enseignement secondaire et l'adoption d'un système de cotisations différenciées seront étudiées lors d'une prochaine séance du CC, avant d'être soumises à la base à l'AG ordinaire.

Protection juridique et RC

Deux collègues ont fait appel à nos assurances RC et protection juridique dans le courant de cette année. L'un d'eux à la suite de conflit avec sa commission scolaire, l'autre en raison d'une plainte pour dommage à la propriété motivée par des dégâts commis par ses élèves lors d'une course d'école. Cette dernière affaire vient d'être réglée à la satisfaction de notre collègue, la somme réclamée ayant été payée par notre RC. La seconde est encore pendante, mais, grâce au soutien juridique assuré par la collective SAE-SPN, elle a de bonnes chances de se terminer favorablement.

Nous profitons de ces deux cas pour rappeler à nos membres que la cotisation annuelle qu'ils versent au syndicat leur garantit les mêmes services et qu'ils ne doivent pas hésiter à en faire usage. Un coup de téléphone au président suffit.

Frais de remplacement pour mandat corporatif

Nous venons d'obtenir que les frais de remplacement résultant de l'exécution d'un mandat corporatif (commissions SPR, CIRCE par exemple) soient pris en charge par l'Etat. Ceci est une bonne nouvelle pour tous nos représentants qui rencontrent parfois des difficultés dans ce domaine, toutes les commissions scolaires n'étant pas des exemples de compréhension.

Egalité de traitement

Le Conseil d'Etat vient de nommer une commission chargée d'étudier les modalités d'application découlant du récent arrêté du Tribunal fédéral à ce sujet. Cette commission réunit des experts chargés d'élaborer de nouvelles dispositions destinées à remplacer celles rendues caduques par la Cour suprême. Elle se compose de douze membres et elle est présidée par M. Roger Hügli, chef du service de l'Enseignement primaire. Le Conseil d'Etat n'a pas jugé bon d'associer à cette commission des représentants mandatés par les syndicats. Nous ne pouvons accepter d'être une nouvelle fois évincés d'une commission où doivent se prendre des décisions importantes relatives à l'ensemble du Corps enseignant primaire.

Le CC a écrit immédiatement pour demander la constitution d'une commission paritaire où les syndicats soient effectivement représentés.

Vu l'importance revêtue par les problèmes traités, nous demandons également la possibilité de soumettre à l'ensemble du syndicat les conclusions déposées par la commission.

Affaires romandes

Le CC romand a été mis au fait de la position du SAE-SPN à la suite de l'AD d'Yverdon. Il appartiendra à une prochaine AD de lui donner suite.

M. Tissot.

Pour une annonce

dans l'«Educateur»

une seule adresse :

Imprimerie Corbaz S.A.

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

Que se passe-t-il à Froissommet ?

Lors d'une rencontre, au sommet précisément, certain directeur d'école secondaire aurait jeté un froid en déclarant tout de go : « Si certains de mes enseignants éprouvent le besoin de redorer leur blason en « permettant » à tous leurs élèves de réussir les examens, je leur accorde volontiers ce plaisir. »

Cette déclaration serait intervenue lors d'une discussion ayant trait aux conditions de passation des dits examens. Certain autre directeur, en effet, avait innové en mélangeant les élèves avant de les répartir dans différentes classes le jour des épreuves. Cette dernière solution satisfaisait entièrement les enseignants, soulignons-le. Et bien, dorénavant, chacun aura de nouveau toutes ses chances de lustrer sa réputation en envoyant 30 élèves sur 28 à l'école secondaire. Ce qui nous chiffonne un peu, voyez-vous, c'est que chaque élève « poussé » qui passe prend la place d'un autre qui lui aurait réussi tout seul. Ce qui nous chiffonne encore plus, c'est que les élèves « poussés » pourraient bien provenir des couches sociales déjà privilégiées... par le système de sélection en vigueur. Cette accumulation d'avantages sur une certaine catégorie de candidats nous paraît mettre du plomb dans l'aile à la démocratisation des études et nous le regrettons très vivement.

Lémuron Désorey.

Société faîtière pour la protection du patrimoine naturel neuchâtelois

Le SAE-SPN est l'un des vingt-cinq membres de la Société faîtière pour la protection du patrimoine naturel neuchâtelois. La dernière assemblée générale réunissant les délégués de chacune des sociétés membres a décidé, entre autre, de fixer provisoirement la cotisation pour 1978 à Fr. —.20 par membre, soit environ Fr. 80.— pour le SAE-SPN.

Les centrales nucléaires, la vieille Thielle, l'harmonisation des dispositions cantonales avec les dispositions fédérales sur la flore des réserves, la manifestation contre les autoroutes (Yverdon, le 27 septembre 1977), la réouverture de la chasse au grand tétras (coq de bruyère) (demande de suppression de cette décision de l'Etat), boues des stations d'épuration, détergents non biodégradables, soutien de l'initiative Albatros, tels ont été les principaux points discutés à la Vue des Alpes, ce 20 septembre 1977.

Un document d'information donnant divers moyens de récupérer l'aluminium a été distribué à toute l'assistance. Je me bornerai à vous donner ici quelques dispositions que nous pouvons rappeler ou suggérer à nos élèves :

— renoncer aux emballages d'aluminium inutiles ;
— nettoyer **tout** l'aluminum utilisé malgré tout ;
— apporter cet aluminum au centre de ramassage le plus proche (pour le district de Neuchâtel : Magasin de machines-outils, Parcs 129, Neuchâtel) ;
— réduire la consommation d'énergie en toute occasion ;
— freiner l'épuisement d'une matière première existant en quantité **limitée ;**
— diminuer l'empoisonnement de la nature par le fluor ;
— rappeler que la fabrication de l'aluminium utilise énormément d'énergie (Alusuisse, à Chippis, consomme en **une** année **autant** d'énergie que les CFF sur tout leur réseau...) ;
— la fabrication d'une « bombe spray » de grandeur moyenne nécessite autant d'énergie que trois cents rasages électriques ;
— la refonte de l'aluminum récupéré évite tout dégagement de fluor et demande 95 % moins d'énergie que la fabrication de l'aluminum brut ;
— rappeler qu'une bouteille d'un litre en verre, utilisée plusieurs fois consomme 0,2 kW/h. pour sa fabrication, tandis qu'une boîte d'alu de 3,5 dl., utilisée **une** fois, « consomme » 3,4 kW/h. ;
— raconter le truc du jour : « Pour nettoyer facilement les couverts d'argenterie, placez-les dans une casserole d'aluminium, recouvrez-les d'eau, plongez des papiers d'alu récupérés (papiers de chocolat, moules d'alu non teintés, feuilles d'alu déjà utilisées, etc.), faites bouillir trois à quatre minutes. L'oxydation passera sur vos déchets d'aluminium, que vous pourrez rapporter alors pour qu'ils retournent dans le circuit après de loyaux services ! » (Attention : certains manches de couteaux ont une colle qui ne résiste pas à la cuisson !)

Le co-rédacteur de la rubrique neuchâteloise de l'« Educateur » vous souhaite encore une fois la bonne année, tout ceci fort... écologiquement.

J.-P. Buri.

Portes ouvertes sur l'école Radio Suisse romande deuxième programme

Vous savez sans doute que le deuxième programme passe une série d'émissions consacrée à l'école, chaque lundi matin, dès 10 heures. Le 9 janvier, la SPR ouvrira les feux pour 1978. Le 23 janvier, l'« Educateur » sera sur un journal parlé ! Le 6 février, on parlera de la deuxième langue en Suisse romande. Vous savez certainement qu'une commission créée par le service de l'enseignement primaire a établi un rapport (juin 1976), que la SPR a pris position quant au rapport établi par M. J.-B. Lang, « Monsieur Allemand » pour la Romandie. Relisez, à ce propos l'« Educateur » numéro 18, page 431 (position de la SPR) ainsi que la page 451 du même numéro (préavis du DIP neuchâtelois à la CDIP relatif au rapport-cadre de M. J.-B. Lang).

Rappelons que cette introduction de l'allemand se ferait dès la 4e année de scolarité, que le calendrier d'introduction n'est pas encore défini (moyens financiers à mettre en route !, recyclages, méthode romande à créer — méthode made in Swiss — moyens d'enseignement...). Nous sommes toutefois **tous** concernés...

Je serai de la « fête » ce lundi 6 février et bien « mandaté » par la SPR, il me serait très précieux de connaître **votre** opinion à ce sujet. Pour les collègues d'autres cantons qui liraient la rubrique neuchâteloise, je rappelle mon adresse : J.-P. Buri, Bachelin 4, 2074 Marin, tél. (038) 33 15 05.

A vos plumes ! Ces émissions sont assez bien écoutées. A tous les niveaux... Et votre opinion, vos remarques, vos suggestions sur ce thème « brûlant » me semblent essentielles.

J.-P. Buri.

Communiqué ACNMEP

L'Association cantonale neuchâteloise organise un premier week-end à skis, les 4 et 5 février 1978, aux Crosets-Champéry. Ce cours s'adresse aux skieurs de tous les niveaux et offre, en option, une initiation au slalom et au ski artistique. Il est ouvert à tous les membres du corps enseignant.

Abonnement général sur les installations suisses et françaises. Prix, tout compris : Fr. 85.—.

Un deuxième cours aura lieu au Collons-Sion et devrait permettre aux skieuses et skieurs bien entraînés de participer au « Tour de Verbier » par Thyon, Super et Haute-Nendaz, Les Mayens de Riddes, Verbier, Le Mont Gelé, le Crepon Blanc avec un retour aux Collons.

Abonnement général de deux jours.

Prix, tout compris : Fr. 90.—.

Renseignements et inscriptions, au plus tard 10 jours avant chaque cours, auprès de Roger Huguenin, Chasselas 22, 2034 Peseux. Tél. (038) 31 40 38.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise: Maurice TISSOT, rue de la Gare, **2205 Montmollin.** Tél. (038) 31 40 54.

Jura

Le Centre de perfectionnement se présente

Le 12 décembre dernier, le Centre de perfectionnement du corps enseignant s'est présenté pour la première fois à la presse. Nous publions ci-dessous l'exposé que son directeur, M. Willy Jeanneret, fit à cette occasion.

B.

Le Centre de perfectionnement du corps enseignant pour la partie française du canton institué par décret du Grand Conseil du 16 septembre 1970 doit représenter pour le corps enseignant une réalité vivante, un facteur d'unité, ce qui impliquait l'aménagement de locaux adéquats et accueillants, tout en observant le principe d'une large décentralisation des cours, séminaires et colloques et l'utilisation des locaux et installations scolaires existants.

Ainsi chaque enseignant prend conscience de l'existence de son centre de perfectionnement en un lieu précis ; il l'intègre à ses propres préoccupations et se sent peu à peu concerné par toutes les formes du perfectionnement qui lui permettront de s'adapter plus facilement aux réalités changeantes de la vie.

Cette idée fondamentale de structure a permis de disposer dès le départ de deux secteurs complémentaires et indispensables, soit :

— **un secteur administratif** comprenant :

1 secrétariat avec deux postes de travail;

3 bureaux permettant d'accueillir des collaborateurs directs du Centre : M. Henri Girod, inspecteur responsable du perfectionnement dans le domaine de l'éducation physique, M. Mario Ferrario, directeur du Centre d'information mathématique et assumant la responsabilité du perfectionnement dans le domaine de la mathématique, ainsi que l'Office de recherches et de planification du canton, pour l'activité de M. Francis von Niederhäusern, d'un bureau afin d'activer une collaboration indispensable dans le domaine de la recherche, de la documentation et de la planification des cours à long terme ;

1 laboratoire-atelier de mécanographie complète de secteur ;

— **un secteur ouvert**

aux membres du corps enseignant de tous les niveaux, aux commissions constituées, aux réunions diverses et permettant l'organisation de cours, colloques, séminaires et séances de travail, le travail de groupes, la recherche et le travail individuel. Ce secteur comprend :

1 salle de cours équipée de 45 places ;

1 bibliothèque - salle de documentation de 15 places. La commission jurassienne pour les bibliothèques scolaires a accepté d'étudier le contenu de cette bibliothèque.

Il est prévu :

— une documentation pour le corps enseignant (selon les disciplines) ;
— une documentation pour la formation continue.

Une enquête sera menée par cette commission auprès des différents degrés de l'enseignement au sujet des ouvrages à accueillir. Il est à souligner que le Centre a déjà reçu de nombreux livres et peut mettre à disposition du corps enseignant plus de 50 journaux et revues.

L'équipement du Centre a pu être réalisé dans les limites du budget octroyé par le canton, grâce aussi à certains dons anonymes, à l'apport du service culturel de la direction de l'instruction publique et des peintres et sculpteurs qui ont prêtés ou fait don au Centre d'une ou plusieurs œuvres ; je veux citer : MM. Laurent Boillat, Gérard Bregnard, Jean-François Comment, Antonio Erba, Coghuf, Noël Jeanbourquin, Jo Kaiser, Pierre Nicolet.

Les objectifs du Centre sont déjà connus, qu'il me soit permis de rappeler succintement que le perfectionnement, même s'il est difficile d'en saisir le contenu et les limites, comprend :

— **la formation individuelle** dont il convient de souligner l'importance ; elle permet en particulier le choix du moment du perfectionnement, l'approche de matières nouvelles, l'assimilation en profondeur de connaissances exigeant des efforts d'analyse et de synthèse. Elle ne saurait cependant se suffire à elle-même dans les domaines du contrôle des connaissances acquises, de la recherche, de la documentation, de la confrontation d'expériences, l'étude de questions d'approches difficiles, les efforts de longue durée, le développement et l'adaptation sociale de la personnalité. Le recours à l'institution du perfectionnement permet d'assurer un équilibre indispensable dans les domaines du perfectionnement ;

— **le recyclage,** soit une formation découlant de plans et moyens d'enseignement, de matières et méthodes ;

— **la formation continue,** soit un complément et un approfondissement de la formation de base, une spécialisation dans le degré d'enseignement correspondant et un élargissement dans les domaines scolaires, parascolaires et culturels ;

— **la formation d'animateurs,** préoccu-
ation essentielle de toute action éduca-
ive.

Il convient de se rappeler que dans le
omaine du perfectionnement, il est sou-
aitable que le pluralisme des organismes
e perfectionnement permette et nécessite
même une réflexion constante, offre un
hoix de cours tout en veillant à une
ollaboration et coordination étroites.
ussi, nous accordons une importance
rimordiale à la collaboration avec les
utres cantons, les universités, les écoles,
s autorités scolaires et autres institutions.
n effet, il ne suffit pas d'organiser des
ours, il faut faire émerger les besoins.
ans cette intention, chaque enseignant,
s associations et institutions concernées
oivent transmettre au Centre leurs pro-
ositions, leurs vœux et leurs suggestions
fin de faire jaillir les besoins réels du
orps enseignant. Il s'agit d'un travail de
ongue haleine, exigeant de la patience,
ar certains enseignants ne se sentent pas
aturellement concernés par le perfec-
ionnement, n'en ressentant pas le besoin ;
ls ne sont pas motivés ou ont même ten-
lance à rejeter une action de perfec-
ionnement si celle-ci amène un change-
nent qui exige un effort réel d'adaptation
une situation nouvelle.

Il faut bien constater que nous accep-
ons plus facilement une information, une
ormation, si nous vivons dans une situa-
ion qui nous oblige à acquérir de nouvel-
es connaissances. Nous devons donc ré-
ondre aux préoccupations spécifiques,
nais il convient d'introduire dans chaque
bjectif du perfectionnement, un élément
ui dépasse le strict utilitarisme par l'in-
ertion de connaissances générales, d'éveil-
er ainsi et de faire ressortir le besoin
l'une éducation permanente.

L'école devient ainsi le prélude à la
ormation continue, celle-ci étant une ma-
ière de vivre, une manière d'être dans ce
nonde. Le perfectionnement est le meil-
eur moyen de dominer les changements ;
l doit favoriser également l'innovation et
invention. Il faut toutefois se rappeler
ue l'école est une institution complexe
u'on ne saurait lancer dans une direction
même bien choisie et définie, sans s'assu-
er que les changements qu'on lui imprime
euvent être dominés et sont dans l'intérêt
xclusif de l'enfant, de l'adolescent, qui
xigent un respect infini.

Les objectifs du perfectionnement du
orps enseignant font apparaître :

- d'une part le souci d'évoluer, d'apprendre à évoluer, de trouver des axes de développement et les éléments permettant de les choisir ;
- d'autre part, la préoccupation constante d'agir pour le bien de l'élève.

Les objectifs se doivent cependant de rester souples et adaptables aux réalités changeantes du moment. Il s'agit peut-être d'une nouvelle manière de penser que nous devons inculquer aux générations montantes ; la voie la plus logique est de convaincre de la nécessité du perfectionnement le corps enseignant qui pourra rendre naturelle cette notion à l'enfant.

Ainsi dans la vie d'adulte, le recours à l'institution de perfectionnement ne sera plus le fait d'une démarche courageuse mais bien la prolongation d'une pratique normale et somme toute banale consistant à faire régulièrement le point sur ses capacités, ses connaissances, ses possibilités de perfectionnement, activer ainsi sa participation effective à la vie sociale.

Puisse l'enseignant trouver dans l'activité de notre Centre, de « son centre » :

— les mêmes possibilités de recyclage et de formation continue pour tous les niveaux ;
— le contact et la communication avec ses collègues ;
— une motivation intérieure qui lui permette d'exercer une véritable vocation éducative,

tout en se rappelant que dans tous les stades de la formation, du perfectionnement, l'enfant, la jeune fille, le jeune homme, doivent être placés au centre de toutes nos préoccupations.

Nouvelles du Centre de perfectionnement

1978...

Nous souhaitons cette année répondre mieux encore aux besoins exprimés par

— le corps enseignant
— les écoles
— les autorités scolaires
— les associations concernées.

Tout en rappelant le délai d'inscription fixé **au 15 janvier** prochain, nous attirons particulièrement l'attention de chacun sur les quelques cours suivants :

1. **Formation d'animateurs :** Nos 1.3.2. Education musicale.

2. **Cours intercantonaux :** Nos 2.2. Astronomie 2.3. Italien 2.4. Systématisation et individualisation de l'enseignement.

3. **Branches à option :** Allemand, dessin technique, algèbre-géométrie, musique instrumentale (cours 3.1. à 3.4.).

4. **Recyclage :** 4.7. Allemand.

5. **Formation continue** (citons certains nouveaux cours) : Nos 5.8.2. Chant 5.29. Psychologie de l'adolescence 5.45. Allemand 5.46. Anglais (conversation) 5.49. Méthodologie de l'histoire de la littérature 5.50. Géographie 5.54. Langue et littérature grecques 5.60. Séminaire à l'intention des maîtres d'application et de stages 5.63. Séminaires à organiser selon les besoins 5.66. Autoévaluation 5.69.1. Les finances publiques 5.69.2. Les rouages de l'économie nationale 5.71.2. Sensibilisation à l'analyse des média 5.82. La bande dessinée 5.83. Economie de la consommation 5.84. Géographie 5.87. L'adolescent face à son avenir professionnel, l'intégration des jeunes au travail 5.89. Physique 5.98. Dactylographie 5.99.2. L'économie, c'est votre vie 5.100.2. Musée de l'Art brut, à Lausanne 5.104.2. Flore du Pic-Saint-Loup 5.106.4. Nouvelle télévision éducative 5.108.1. Analyse de dossiers d'élèves 5.108.4. Apprentissage et processus cognitifs 5.108.8. L'enfant et les réformes de l'enseignement 5.108.11. Succès ou échec scolaire 5.108.12. Psychologie de la créativité.

Cours organisés à l'intention des directeurs et responsables d'école, présidents de commission et leurs délégués et cadres de l'enseignement :

5.120. Inadaptation et délinquance des mineurs 5.121. Les problèmes posés par la coordination romande.

6. **Session d'été :** 6.7. L'enseignement des problèmes d'environnement 6.8. Flore du parc national 6.11.4. Cartonnage 6.11.3. Travail sur bois 6.11.6. Taxidermie 6.13. Semaine de sports.

Le Centre donnera volontiers tous les renseignements complémentaires désirés.

Cours et manifestations du mois de février 1978

4.3.5. **Mathématique :** Programme romand (CIM) : Mmes J. Worpe et F. Villars dès le 2 février.

4.9.3. **Mathématique :** Programme romand (CIM) (suite du cours 4.9.3 de 1977) : M. E. Adam et Mme M. Allemand, dès le 2 février à l'école secondaire du Pasquart.

4.9.6. **Mathématique :** Programme romand (CIM) (suite du cours 4.9.6 de 1977) : MM. L. Schori et A. Schiess, dès le 2 février à l'école secondaire de Malleray.

4.9.15. **Mathématique :** Information sur les programmes de 4e et de 5e (CIM) dès février à l'école normale de Bienne.

4.9.18. **Mathématique :** Information sur les programmes de 1re à 4e (CIM) dès février à l'école normale de Bienne.

5.2. **Guitare pour débutants** (AMEEJB) : M. A. Crevoisier, dès le 2 février à Moutier.

5.19.3. **Marionnettes à tiges - poupées, confection et mise en scène :** Mme A. Moeckli, dès le 15 février à Porrentruy.

5.46. **Anglais : conversation :** Mme J. Sollberger, dès le 28 février à l'école professionnelle de Moutier.

5.48. **Dessin** (suite du cours 5.51. de 1977) : M. G. Tritten, dès février.

5.64.9. **Cours pour débutants et instructeurs débutants d'informatique, leçons-modèles, exercices pratiques :** du 20 au 24 février à Genève ou à Bâle.

5.65.2. **Anglais : conversation :** Mme J. Sollberger, dès février à l'école professionnelle de Moutier.

5.69.1. **Les finances publiques :** M. E. Berger, dès février.

5.73. **Groupe de travail : français :** M. G. Farine, dès février.

5.82. **La bande dessinée :** Mlle Leuba et M. D. Leuba, dès le 22 février à St-Imier.

5.102.10. **Ski alpin** (perfectionnement) AJEPS : les 4 et 5 février à Gstaad.

5.107.2. **Guitare I** (débutants) : M. A. Crevoisier, dès le 1er février à l'école du Gros Seuc à Delémont.

5.107.4. **Guitare II** (perfectionnement) : M. A. Crevoisier, dès le 2 février à l'école du Gros Seuc à Delémont.

5.111.1. **L'école et l'éducation permanente - L'école : pierre angulaire ou frein de l'éducation permanente ? - L'enseignement, l'enfant, les parents, les autorités et leur rôle dans l'éducation permanente :** M. J.-M. Moeckli, dès le 8 février.

8.2.1. **Mathématique - éducation physique** (CIM + IEP) : du 20 au 24 février et du 27 février au 3 mars.

APRÈS UNE DÉCLARATION SUR LE RECYCLAGE

Réaction du CC

Réuni à Moutier le 8 décembre pour sa séance mensuelle sous la présidence de Marc-Alain Berberat, le Comité central de la SPJ s'est étonné de l'ampleur donnée par la presse régionale à la déclaration d'un maire du district de Delémont au cours d'une assemblée. Celui-ci, s'exprimant devant ses collègues, avait émis des critiques sur le recyclage du corps enseignant et la qualité des remplaçants. Le CC interviendra auprès de l'Association des maires du district de Delémont et lui demandera d'accueillir une délégation d'enseignants qui exposera le problème du perfectionnement devant une prochaine assemblée de l'association.

B.

Paris quand même ou le piéton impénitent*

Nous avons reçu ce livre étonnant, dernier né de l'auteur fécond qu'est notre collègue Charles Beuchat, professeur retraité de littérature au Gymnase de Porrentruy. Ceux qui aiment Paris et qui rêvent du Paris des fiacres et des premiers autobus passeront quelques instants privilégiés à la lecture de ces souvenirs où revivent des hommes devenus illustres : Léon Daudet, Robert Brasillach, Edouard Branly, Teilhard de Chardin, Einstein, Blaise Cendrars, et tant d'autres.

Ces quelques lignes sauront-elles vous mettre l'eau à la bouche : « Rue Saint-Denis. Crasseuses parfois, les maisons se contentent d'exister, mais elles concèdent à Paris ce cachet unique, inimitable, que j'ai cherché en vain même à Londres. Occupées à construire l'histoire, les rues n'ont pas eu le temps de se pomponner, de se mettre du rouge, de se faire et refaire une beauté. Rue des Jeûneurs, rue de la Cossonnerie, rue d'Aboukir, rue du Caire, rue du Chat-qui-Dort, rue des Lombards, passages couverts et étroits aux noms mystérieux, les mots chantent, rient, pleurent ou murmurent. Balzac y cherchait l'inspiration, Baudelaire sa poésie, Rousseau y promena son désespoir, Diderot sa faconde et Apollinaire y trouvait de mystérieuses résonances. Villon a dû y rêver ou s'y cacher. »

B.

* Editions du Panorama, Bienne.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

Si les parents aimaient profondément leurs enfants, ils construiraient une société nouvelle ; mais ils ne les aiment pas assez profondément, et par conséquent ne trouvent pas le temps de se consacrer à ce problème si urgent. Ils ont du temps pour gagner de l'argent, pour se distraire, pour se livrer à leurs cultes, mais ils n'en ont pas pour réfléchir à l'éducation qu'il convient de donner à leurs enfants (...). Ils envoient donc leurs enfants dans des écoles quelconques, où les professeurs ne se soucient pas plus d'eux qu'ils ne s'en soucient eux-mêmes. Et pourquoi se donneraient-ils cette peine ? Ils ne font ce métier que pour gagner leur vie.

Krishnamurti
« De l'éducation ».
Ed. Delachaux & Niestlé.

A ANZÈRE/SION - VALAIS - 1500 M.
2 CHALETS POUR GROUPES (30 à 60 p.)
— CLASSES DE NEIGE (libre en mars)
— CAMPS DE VACANCES (été-hiver)
— CHAMBRES 2-6 PERSONNES
— Avec ou sans pension
R. FORNEROD, tél. (027) 38 28 02 / 86 29 63

La délinquance des enfants

(voir 1re partie dans le numéro 34)

Des comportements de régression

Les troubles psychologiques sont à peu près bien tolérés par la famille et l'environnement scolaire du jeune enfant ; mais, à mesure que l'enfant grandit, la tolérance diminue : la famille, si elle en a les moyens, s'adresse à un psychologue ; de leur côté, l'école ou les services de l'assistance à l'enfance, ont la possibilité de proposer l'intervention d'un centre médico-psychopédagogique. Dans des cas extrêmes, lorsque la séparation d'avec la famille semble nécessaire, l'enfant peut être placé en internat dans un institut spécialisé.

Les troubles psychologiques de l'enfant se manifestent à travers des comportements qui apportent gêne et difficultés, plus ou moins acceptables pour l'entourage. En réaction, l'entourage a tendance à interdire ces comportements, surtout s'il n'a pas la possibilité de prendre la distance qui serait nécessaire pour évaluer le trouble derrière le symptôme.

Des comportements de régression : en réponse par exemple à une exigence trop grande dans le système éducatif des parents : l'énervement d'une vie surchargée incite les parents à des exigences de calme, de propreté, de silence, impossibles à observer par l'enfant ; telle mère angoissée par une situation familiale qui la dépasse, répète des phrases-type : « Lave-toi les mains, mouche-toi, ne fais pas de bruit... », un disque qui tourne, même sans motif, et qui induit chez l'enfant un comportement-réponse tout aussi stéréotypé. Cyril, toujours armé d'un crayon, qui raye tout ce qui passe à portée de sa main, murs, voitures, journaux des devantures... Ou bien les nuisances résultant de la proximité d'un aéroport qui oblige adultes et enfants à élever la voix pour se faire entendre. On ne parle plus, on crie... cri que l'enfant répercute ensuite n'importe quand...

Comportement régressif en rapport avec la propreté : énurésie, écoprésie, saleté corporelle, d'autant plus mal tolérés qu'ils reviennent tous les jours, encore plus mal tolérés lorsque la famille elle-même est en état de régression (chômage, éthylisme de l'un ou des deux parents, etc.) et que ces comportements de l'enfant étalent aux yeux des voisins une situation que la famille essaie de cacher. Le contact mère-enfant qui débute invariablement par cette protestation maternelle : « Que tu es sale ! », protestation destinée à faire savoir à l'entourage que la mère n'entérine pas ce comportement.

Salir... manière de protestation souvent utilisée à l'école : doigts maculés, cahiers gribouillés (surtout celui du voisin), crayons rongés, livres abîmés. Régression recherchée dans tous les mimétismes envers les plus jeunes.

Des comportements régressifs accentués lorsque les interdits éducatifs ne sont pas assortis d'une signification sociale : lorsque les interdits des adultes leur servent plus à calmer une obsession personnelle qu'à protéger l'enfant d'un risque, à favoriser sa socialisation ou à permettre sa maturation.

L'éducation familialle manque parfois de cohérence ; faiblesse des parents, indifférence, ignorance et le « dressage » de la petite enfance est manqué. Habitué à satisfaire tous ses besoins, l'enfant développe des tendances à l'instabilité et à l'impulsivité. Agitation chronique, instabilité qui augmentent quand la croissance multiple les phénomènes d'angoisse et de frustration. Des enfants qui présentent des instabilités motrices, devraient pouvoir agir, se déplacer en classe, monter aux arbres, en récréation, cela leur éviterait de chahuter et de faire des acrobaties aux fenêtres du 6e étage. Agitation accompagnée souvent d'une excitation verbale : des enfants qui ont toujours réponse à tout, qui fabulent, truffent leurs récits d'excès de détails.

L'agitation, et les gestes qu'elle induit, sont souvent ressentis par les autres comme des agressions : le gamin qui fonce sur les passants avec son vélo, celui qui donne des coups de pieds dans les voitures stationnées, celui qui renverse l'étalage du marchand de fruits ne rencontrent pas l'indulgence que devrait leur valoir ces gestes parasites, puisqu'ils sont interprétés le plus souvent comme volontaires. Enfants qui ont un besoin incoercible de fouiller les sacs, les tiroirs, qui ouvrent les placards, etc. Des enfants qui ont tellement peur de la privation, du refus, qu'ils prennent avant de demander.

Et tous les phénomènes de répétition : « Est-ce que je peux sortir dehors ? » demande inlassablement à son éducatrice cet enfant, sans jamais enregistrer la réponse ; répétition des mêmes gestes ; inattention qui oblige l'adulte à la répétition. Des gestes impulsifs aux conséquences graves parfois : les tentatives de suicides d'enfants se font souvent sous le coup d'une impulsion qui leur fait saisir le tube de comprimés dans l'armoire à pharmacie et l'avaler entier.

La modestie des statistiques officielles

Si l'on s'en tient aux statistiques des Parquets (celles qui sont données ici couvrent l'ensemble de la France pour 1974-1975), le nombre des infractions commises par des mineurs de moins de treize ans est minime : 1042 infractions en 1974 et 1143 en 1975. Ces chiffres sont contredits par les témoignages de ceux qui exercent leur profession au contact direct de la population. Peut-on l'expliquer ?

Les statistiques sont celles du Parquet : les relevés d'infractions sont transmis au Parquet par la police, mais la police ne transmet pas tout et bon nombre d'infractions échappent à ses investigations.

Les grands magasins, par exemple, ne portent pas plainte contre un enfant, à moins qu'il s'agisse de récidive ou d'un vol très important. A titre d'exemple, le numéro de mai de « Liaison » signale, pour 1976, 124 affaires de vol commis par des enfants dans les grands magasins des 14e et 15e arrondissements de Paris. Or, une enquête auprès d'un de ces magasins fait état, à lui seul, d'un chiffre approchant.

Ne figurent pas non plus dans les statistiques officielles, les comportements déviants d'enfants dont les familles ont une évolution économique et culturelle suffisante pour répondre elles-mêmes au problème posé : on alerte le médecin de famille, le psychologue ou le psychiatre, mais jamais l'assistante sociale ni les services de police. Et les praticiens privés n'ont pas pour habitude de communiquer leurs statistiques.

Autres comportements qui ne figurent pas dans les statistiques officielles, ce sont les comportements suicidaires. La Brigade des mineurs n'en signale qu'à titre exceptionnel. Or, par un document d'étude préparé par un groupe d'éducateurs, fait état de 107 observations de tentatives de suicide. (85 % de filles et 15 % de garçons), 44 de ces cas concernaient des moins de 13 ans.

A quoi servent alors les statistiques ? Elles sont d'abord un élément de comparaison d'une année sur l'autre. On constate une augmentation de la délinquance

et un rajeunissement de la population délinquante... De 1966 à 1976, les arrestations de mineurs (pour Paris et sa banlieue) passent de 4506 à 8183 (chiffre à corriger en fonction de l'accroissement de la population), le pourcentage de mineurs, par rapport au nombre total d'arrestations, passe de 10,30 à 12,12 %.

Elles donnent à réfléchir sur l'efficacité des réponses apportées par la société. La discordance entre les chiffres officiels et les témoignages de ceux qui travaillent à chaud fait douter de l'efficacité du procédé qui consiste à nommer un monsieur Machin ou à fonder une institution sitôt qu'un problème prend de l'acuité.

Dans une interview donnée au journal « Record », en 1973, le Dr Claude Olievenstein constate que le monde crève de spécialistes. « En 15 ans, ajoute-t-il, la proportion de spécialistes pour enfants est passée de 5 à 37. » Si tant de faits échappent aux statistiques des organisations officielles, probablement à cause de la distance que la structure institutionnelle met entre ses professionnels et les enfants en cause, n'y aurait-il pas d'autres réponses à chercher ?

On oublie de souligner les aspects positifs et éducatifs des solidarités qui se manifestent parfois spontanément dans les immeubles : ici, ce sont les voisins qui se répartissent spontanément les enfants de cet homme, lorsqu'il rentre saoul.

« Saisir les aspirations des gens, et les laisser s'organiser eux-mêmes », propose un éducateur du 18e... il n'est pas important de vouloir guérir la délinquance, mais il faut créer des conditions de vie qui rivalisent avec elle. Simplement, ne pas étouffer ce qui existe et qui favorise la vie de quartier... : les marchés animés, les ateliers informels qui naissent parce qu'ils correspondent au besoin de quelques-uns. Eviter que cette place, que les jeunes apprécient, ne soit pas toujours encombrée de travaux...

LM.

Vœux

Pour 1978, recevez, chers collègues, mes vœux de santé et de bonheur.

Lucienne Mortier.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise : Mme Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 **Fribourg.** Tél. (037) 22 16 15.

Valais

Rapport d'activité de la Commission des intérêts matériels (CIM) 1976-1977

M. Fournier Gaspard, président ; Mme Salamin Hélène, vice-présidente ; Mme Coudray Stéphanie ; MM. Carron Marcel ; Pralong Michel ; Vouilloz Etienne ; Coulon Claude ; Farquet Jean-Marie ; Mme Jean Maria, délégué du comité ; M. Emonet Alexis, secrétaire.

La CIM doit d'abord regretter le décès subit de M. Marcel Carron au début des vacances. Ses avis étaient précieux car ils émanaient d'une personne riche d'expérience. Ses nombreuses interventions et remarques montrent à ceux qui le connaissaient combien rien de ce qui concernait l'école ne le laissait indifférent. Sa disparition brutale nous a profondément attristés.

Au cours de l'exercice écoulé, la CIM a axé son travail en priorité sur la menace de pléthore toujours plus grave. Elle s'est attachée à étudier des solutions précises et réalisables à ce problème.

C'est ainsi que, des contacts ayant été établis par le gérant de la Caisse de retraite avec la CIM, la commission a communiqué au comité cantonal un avant-projet de règlement visant à abaisser l'âge de la retraite. Cette étude devra être continuée au cours du prochain exercice.

D'autres propositions ont également été faites au CC notamment au sujet des effectifs des classes (introduction d'un effectif maximum) et de la création d'un corps de remplaçants. Ces problèmes se heurtent toutefois à un obstacle majeur : l'autonomie des communes.

La commission a également étudié le projet de règlement concernant la réadmission d'enseignants ayant cessé leur activité qui a été adopté dernièrement par le Conseil d'Etat.

La CIM a transmis au CC des propositions dans d'autres domaines en particulier :

— un projet de remboursement des frais de déplacements pour les recyclages ;
— une demande d'établissement de fiches personnelles pour les assurés à la Caisse de retraite ;
— quelques propositions concernant la CR dans les cas de cessation forcée d'activité ;
— un questionnaire concernant le statut de l'enseignant valaisan en Suisse romande, comparaison aussi bien de salaire que de conditions de travail, de formation, de garantie de l'emploi, de critères d'engagement...

Par des articles sur l'Ecole valaisanne, la CIM s'est également efforcée de renseigner les collègues sur certains de leurs droits.

Plusieurs enseignants ont également fait appel à la commission pour résoudre certains litiges avec leurs employeurs. Plusieurs cas ont ainsi été résolus à la satisfaction de nos collègues.

Des contacts ont également été noués entre la CIM et les organismes similaires des autres cantons particulièrement dans le domaine de la pléthore. Ces contacts très enrichissants devront être poursuivis.

Le président de la commission tient encore à remercier ses collaborateurs pour leur travail et leur assiduité. Un merci également au comité cantonal qui en l'invitant souvent à ses séances permet d'établir une collaboration fructueuse entre le comité et les commissions.

Permettez-moi de terminer par un souhait ! Il serait regrettable que les collègues et les comités de districts ne fassent pas le plus large appel aux représentants qu'ils ont à la CIM. Si nos statuts attribuent un siège à chaque district, ce n'est sans doute pas par hasard !

Le président : *G. Fournier.* Le secrétaire : *A. Emonet.*

Rapport d'activité de la Commission pédagogique (CP) 1976-1977

Mme Marion Salamin, présidente ; M. Jacques Vuignier, vice-président ; Mmes Christiane Melly ; Madeleine Raboud ; Mlles Yolande Rouiller ; Anne-Marie Moulin ; MM. Claude Fumeaux ; Firmin Riand ; Réginald Broccard, délégué du comité ; Alexis Emonet, secrétaire.

Si les mandats de travail ont été moins lourds cette année pour la CP, il aura néanmoins fallu plusieurs séances pour

mener à terme les tâches proposées. Ces séances ont été suivies avec la même assiduité par les membres de la commission qui ont accueilli Mme Madeleine Raboud en remplacement de Mme Gisèle Muller.

1. Grille-horaire

Au cours de l'exercice écoulé, la CP qui s'était occupée l'année dernière déjà de la grille horaire, a consacré la plus grande partie de ses séances à cette même question, en travaillant à l'élaboration d'un projet de questionnaire.

Celui-ci comportait 3 volets :

1. Votre opinion quant au principe d'une telle grille-horaire.
2. Votre opinion quant à la grille-horaire proposée, avec des questions concernant :

— l'expérimentation de la grille ;
— le temps imparti au programme, aux branches en particulier, etc.

3. Les modifications proposées.

Ce projet transmis par le comité cantonal au DIP et accepté avec de légères modifications, a été envoyé à tous les maîtres.

Nous ouvrons ici une parenthèse pour remercier le DIP d'avoir montré à cette occasion son réel désir de collaboration avec le comité et ses commissions. Nous sommes sensibles à cette marque de confiance et nous regrettons que presque la moitié de nos collègues n'ait pas jugé utile de s'en servir.

2. Session pédagogique

Invitée à faire connaître ses propositions en vue de la session pédagogique la commission a, comme chaque année, fait part de certains désirs exprimés par des enseignants, entre autres :

— Sensibilisation à l'orientation nouvelle de l'école (conférence) ;
— cours de formation culturelle — conférences ;
— éducation musicale pour 5e et 6e primaires, axés sur la culture des maîtres ;
— thèmes pour groupes de travail ;
— cours ACM sur le travail du bois pour 5e et 6e primaires ;
— cours d'introduction et de sensibilisation à la pédagogie des futurs programmes, par exemple la géographie, l'environnement ;
— cours d'appuis et cours de math pour 5e et 6e.

3. Banque d'épreuves

En fin d'année, la CP a choisi de se pencher sur la mise sur pied d'une banque d'épreuves demandée par de nombreux enseignants. Après avoir étudié les modalités possibles du déroulement des activités elle a décidé de commencer par un inventaire des épreuves existantes et le moyen de les mettre à disposition des collègues qui désirent s'en servir, avant de passer à une deuxième étape qui sera celle de la création d'épreuves nouvelles.

Pour cette deuxième étape, la CP fait appel à toutes les personnes que ce travail intéresserait et qui désireraient collaborer avec elle.

Pour terminer, nous nous plaisons à relever qu'au cours de l'exercice écoulé, la CP a été invitée à plusieurs reprises par le comité cantonal pour examiner les problèmes suivants :

— Etude du programme ACM pour les degrés 5 et 6 ;
— La suite à donner au rapport de la CP 1975-1976 ;
— La formation des maîtres de demain ;
— L'étude du rapport : enseignement précoce de l'allemand ;
— la préparation de la réunion des maîtres de 5e et 6e ;
— la réunion à Martigny avec le président de la SPR et les représentants de sociétés pédagogiques romandes.

Merci au comité cantonal et à son président de son souci d'ouverture et d'information.

La présidente : *Marion Salamin.* Le secrétaire : *Alexis Emonet.*

Rédacteur de la rubrique valaisanne :
Pierre-Mare Gabioud, route de Collombey 105, 1870 **Monthey.** Tél. (025) 4 68 70.

Divers

Radio éducative

(Emissions de janvier 1978)

Radio Suisse romande II, le mercredi et le vendredi à 10 h. 30 MF ou 2e ligne télédiffusion.

MERCREDI 11 JANVIER (6-8 ans)

« Viens chez moi », un conte de Catherine Safonoff (avec suggestions d'activités).

Bien qu'étant un très petit pays, la Suisse présente des aspects extrêmement divers. Dans ses paysages variés, villes et villages sont construits de manière très différente, tout comme les habitations qui sont adaptées à leur environnement. Malheureusement, notre pays est en train de devenir, en cette fin du XXe siècle, une colossale monopole moderne. N'y a-t-il rien à faire pour que cette évolution soit arrêtée, pour que l'on retrouve le goût d'un habitat véritablement humain ?

Catherine Safonoff invite ses jeunes auditeurs à réfléchir à ce thème vital, à travers une histoire très simple : le chat Pacha raconte le film auquel il a assisté dans une classe et qui montre, précisément, la démolition d'une vieille maison et son remplacement par un grand immeuble. Après la projection du film, plusieurs enfants s'expriment et disent, chacun à sa manière, ce qu'ils pensent de ces transformations.

VENDREDI 13 JANVIER (13-16 ans)

ANTHOLOGIE : La Condition humaine, d'André Malraux, par Michel Bouquet. Sous le titre général « Anthologie », la Radio éducative se propose de puiser dans les riches archives de la Radio Suisse romande où l'on trouve de remarquables enregistrements dans le domaine littéraire ou musical. Ainsi, elle sera à même d'offrir aux maîtres et aux élèves un choix de textes ou d'extraits de pièces de théâtre lus par de grands comédiens et, pour ce qui est de la musique, de grandes œuvres illustrées par de grands interprètes.

Aujourd'hui, William Jacques présente un livre qui a fait date dans la littérature du XXe siècle et qui a marqué sa propre jeunesse : « La Condition humaine » d'André Malraux, dont l'exceptionnel comédien qu'est Michel Bouquet (nommé récemment professeur au Conservatoire de Paris) a enregistré plusieurs pages.

MERCREDI 18 JANVIER (8-10 ans)

INITIATION MUSICALE : Approche d'un instrument : le violon, par Alfred Bertholet et Jean-Louis Petignat.

Cette émission ne s'encombre pas d'un vocabulaire technique, ni d'explications

théoriques sur l'art de fabriquer un violon ou d'en jouer. Il s'agit, avant tout, de permettre à l'enfant de se familiariser avec le son de l'instrument en l'écoutant seul ou au milieu d'un ensemble, puis de le reconnaître.

L'émission suit une progression pédagogique :

1re partie : 1) présentation de l'orchestre ; 2) les familles d'instruments ; 3) l'orchestre à cordes ; 4) le quatuor à cordes ; 5) le duo violon-piano ; 6) le violon solo.

2e partie : Le violon est présenté dans un ou plusieurs extraits de concertos, ce qui permet un jeu de reconnaissance : marquer par un geste les entrées du violon solo.

VENDREDI 20 JANVIER (10-13 ans)

CHEMIN FAISANT : Les barrages et l'homme, avec Maurice Métral (témoignage recueilli par Robert Rudin).

Le XXe siècle connaît aussi ses grands travaux. On parlera plus tard des grands barrages comme aujourd'hui on évoque la muraille de Chine ou les pyramides d'Egypte.

Comme c'est de l'histoire toute fraîche, il est facile de rencontrer des gens qui ont vu, qui ont vécu la construction des barrages.

Chemin faisant, dans le Valais, Robert Rudin a rencontré un écrivain qui a raconté la vie dangereuse et rude de ces bâtisseurs de murs de béton, et, plus particulièrement, d'un des plus importants d'entre eux : le barrage de la Grande-Dixence !

Aujourd'hui, le silence règne au fond du val d'Hérémence, dans le val des Dix. Mais, il n'y a pas si longtemps, des hommes ont travaillé, peiné, souffert, sur des chantiers animés, bruyants.

Comment y vivait-on ? Quelle atmosphère y régnait-il ?

Maurice Métral, qui connaît les hommes et sait les observer, a regardé vivre ces bâtisseurs modernes. Et il nous raconte la grande épopée vécue dans les hautes montagnes de notre pays.

Quand la technique la plus moderne et les sentiments les plus profonds coexistent pendant de si longs mois, de si terribles années, que se passe-t-il ?

Toutes ces questions méritent une évocation et Maurice Métral, écrivain valaisan, nous l'offre au cours d'un entretien passionnant.

MERCREDI 25 JANVIER (6-8 ans)

Un conte inachevé : Mélanie et le corbeau, par Alphonse Layaz.

Mélanie, une petite fille, dessine... et soudain tout s'anime, devient réel. Le corbeau blessé créé par Mélanie sur la feuille de papier devient un corbeau bien vivant qui sauve la vie des enfants du village, ses amis.

Mais, une fois de plus, l'histoire ne se terminera pas aujourd'hui. Aux enfants d'imaginer la fin, soit individuellement, soit par classe. Les meilleurs dénouements seront lus **le 8 février,** avec celui qu'avait inventé l'auteur.

VENDREDI 27 JANVIER (13-16 ans)

ACTUALITIÉS : Evénements d'hier et d'aujourd'hui.

Un livre, l'été dernier, a bouleversé les Etats-Unis et le monde : **Racines,** du Noir américain Alex Haley. C'est l'histoire véridique de l'esclavage tel que tant de Noirs, arrachés à la terre d'Afrique, transportés dans des conditions atroces, vendus par les négriers, l'ont connu, l'ont souffert. Alex Haley est le descendant de ces esclaves : il n'a jamais oublié ses origines, ses racines, et, au prix de recherches qui ont duré plus de 10 ans, il est parvenu à retrouver ce village africain où son ancêtre avait été fait prisonnier par des Blancs. Un ancêtre qui n'a jamais voulu renoncer à ce qu'il était et qui a transmis à ses descendants un héritage assez vivace (noms d'endroits, images) pour qu'il parvienne jusqu'à Alex Haley et lui permette de remonter le cours du temps, de génération en génération.

C'est à partir de ce document humain poignant qu'Alphonse Layaz s'efforcera de savoir quelles sont les séquelles de l'esclavage, et comment vivent aujourd'hui ces déracinés que sont les Noirs américains.

Portes ouvertes sur l'école

(Emission de contact entre enseignants et parents, le lundi à 10 h.)

LUNDI 9 JANVIER

La Société pédagogique romande.

LUNDI 16 JANVIER

Le CARESP (Cartel des associations romandes des enseignants secondaires et professionnels).

LUNDI 23 JANVIER

« L'Educateur ».

LUNDI 30 JANVIER

L'information des départements de l'Instruction publique.

Animateur : Jean-Claude Gigon.

Service de placements SPR

Suisse romande. Jeune Bernoise de 15 ans, **devant suivre l'école,** cherche accueil dans une famille où elle aiderait pendant ses heures libres. Dès avril 1978.

André Pulfer.
1802 Corseaux.

Offre d'emploi

Famille suisse alémanique, habitant près de Nice cherche d'urgence **Jardinière d'enfants** ou **institutrice** (avec ou sans diplôme) pour enseigner le français à deux fillettes de 3 et 5 ans parlant l'allemand et l'anglais ;

— aide partielle au ménage ;
— si possible permis de conduire ;
— perspectives intéressantes de voyage : janvier-février aux E.-U. ; mars en Suisse (Arosa et Zurich) ; avril : côte d'Azur ; mai-juin : E.-U.

Premier contact, tél. 00 33 93 / 01 03 01 ou 01 00 44 ou par correspondance à la rédaction de l'« Educateur ».

Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2500 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

L'IMAGINATION AU SERVICE DE L'INFORMATION SUR LE TIERS MONDE

Pour animer notre stand à l'exposition KID 78 (Lausanne, du 3 au 15 mai), nous faisons appel à la participation active des enseignants et des élèves.

A cet effet, nous avons ouvert un concours qui porte :

1. sur l'établissement du plan d'un petit théâtre. Nul besoin de connaissances techniques (le théâtre sera monté par des spécialistes) mais d'imagination dans la recherche de solutions et de matériaux originaux ;
2. sur la création d'un court spectacle (sketches, danses, mimes, etc.) consacré à une scène de la vie quotidienne dans un pays d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine ;
3. sur la rédaction et l'illustration d'une mini-brochure sur le thème du développement de l'enfant, en particulier dans le tiers monde.

Originellement fixée au 15 février, la date limite pour les envois est reportée au **15 mars 1978.**

Pour plus de détails, prière de consulter l'« Educateur » N° 37, 25 novembre 1977, page 905 ou d'appeler le (031) 61 34 48, 61 34 10 ou 61 34 88.

Par avance merci de votre collaboration !

Service de l'information
Direction de la
Coopération au développement
et de l'aide humanitaire
Département politique fédéral
3003 Berne

Rochers-de-Naye

Sortie à skis
pour classes primaires et secondaires

Fr. 7.— par élève

comprenant :

— train aller et retour dès Montreux ou Territet

— libre circulation sur les deux skilifts des Rochers-de-Naye

Renseignements :

MOB Montreux ✆ 61 55 31 ou 61 55 22

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure des rentes à tout âge et aux meilleures conditions.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de créer ou de parfaire votre future pension de retraite.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Contrôlée et garantie par l'Etat

Assure aux meilleures conditions.

Assurances de base

Cat. A/H : couverture des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers, ces derniers jusqu'à concurrence du forfait de la division commune.
Cotisation mensuelle :
hommes, dès Fr. 40.—
femmes, dès Fr. 42.—.

Cat. B/C : indemnité journalière pour perte de gain dès le 1er jour ou à des échéances différées.

Assurances complémentaires

Cat. HG : indemnité en capital, pour frais de traitement **en cas d'hospitalisation en privé** ;

Cat. HP : indemnité journalière en **cas d'hospitalisation en privé**, pour frais de chambre, de pension, etc.

Cat. ID : indemnités en capital en cas de décès et d'invalidité par suite d'accident.

Agences dans chaque commune.

Direction : rue Caroline 11,
1003 Lausanne
Tél. 20 13 51

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

FOURNITURES DE BIBLIOTHÈQUES

P.A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

SKIEZ A BRUSON 1000 à 2300 m

1 télésiège, 3 téléskis, 1 trainerlift : **pas d'attente.**
Nouvelles pistes aménagées aux bulldozers et préparées aux ratracs. Possibilités exceptionnelles de ski sauvage. Conditions avantageuses. Abonnements Verbier valables.

Logements collectifs
de 10, 20, 40 et 60 lits.
Rens. : Maret, 1400 Noréaz, tél. (024) 21 67 42.

Pour vos imprimés une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Vos prochains travaux manuels...
des découpages
reproduction «haute fidélité»
Indiquez toujours votre profession pour profiter de nos prix «école»
Ketty & Alexandre
1041 St Barthélemy

Téléskis des Savagnières

« Route Saint-Imier - Chasseral ».

Service officiel d'autocars depuis la gare de Saint-Imier.

Débit : 3 installations, avec 3000 personnes à l'heure.

Dénivellation : 330 mètres.

Station de départ Les Savagnières, altitude 1126 m.

Cinq pistes balisées pour tous les degrés de skieurs.

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux

J. A.
1820 Montreux
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
3003 BERNE

2.3 Le SLV favorise le maintien d'une ›nne image du corps enseignant parmi ›pinion publique.

2.4 Le SLV attache beaucoup d'impor-nce au dialogue « entre partenaires » ›ec les autorités scolaires. Cet état d'es-·it sous-entend une collaboration cons-nte avec les autorités AVANT les pri-s de décision, de même qu'après.

2.5 Le SLV soutient et coordonne le avail syndical des sections. Il peut pren-·e lui-même des initiatives dans ce do-aine.

(3) Formation des maîtres.

3.1 Le SLV recommande une formation ›mplète telle qu'elle permette au futur stituteur d'exercer efficacement son mé-ɜr ET d'avoir accès aux hautes écoles.

3.2 Le SLV soutient tout effort tendant la reconnaissance intercantonale des di-ômes.

3.4 Le SLV insiste sur la valeur et la ɛcessité d'un perfectionnement individuel personnel.

3.5 Le SLV se prononce pour la liberté de choix (et de décision) parmi les cours de formation continue organisés officiellement.

3.6 Le SLV reconnaît le caractère obligatoire de cours organisés officiellement si les principes suivants sont respectés :

— collaboration planifiée entre les organisateurs et les associations ;
— durée limitée de l'« action » ;
— participation gratuite pour les enseignants concernés ;
— frais de remplacements et de déplacements couverts par l'employeur.

(4) Rapports du SLV avec ses sections et d'autres associations.

4.1 Le SLV préconise une collaboration étroite de TOUT le corps enseignant et met ses services à sa disposition en tant qu'association faîtière.

4.2 Le SLV et ses sections intensifient leur collaboration en vue de réaliser leurs objectifs aux plans fédéral et régional ainsi que, sous réserve de l'accord de la section, au plan cantonal.

4.3 Le SLV met à disposition de ses membres les prestations de ses services.

4.4 Le SLV maintient une collaboration étroite avec les associations membres de la CASE (KOSLO) et travaille avec les organisations internationales de la profession enseignante.

4.5 Le SLV entretient des contacts suivis avec d'autres associations d'employés ainsi qu'avec d'autres organisations. Il peut former des groupes de travail avec d'autres organisations.

Vous remarquerez le caractère musclé de ce « programme » tentant et dont la SPR saura certainement extraire la « substantifique moëlle » ! Les principes syndicaux évoqués plus haut ressemblent fort à ce que nous avons voté à Yverdon. En avant donc. Certains de nos délégués seront peut-être rassurés que nos collègues alémaniques emboîtent le pas !

Bonne et heureuse année à tous.

Un vice-président SPR,
J.-P. Buri.

TABLE DES MATIÈRES 1977

Bulletin corporatif

Editoriaux

Orientation nouvelle 19. Perfectionne-ıent 74. Quelques effets réels de la coor-ınation 150. Energie nucléaire, décision ›ntestée 295. La liberté de domicile 363. éminaire de Chexbres 1977 507. Un pré-dent à plein temps 547. Un congrès ternational à Montreux 595. Journal 'opinions ou d'opinion ? 699. Une SPR ıns complexe 743. Chexbres 1977 763. a situation de l'emploi 823. Relations en-e parents et enseignants 867. Compromis 10. Quelques réflexions en guise de bi-n 959.

Comité central

a SPR une et diverse

Le perfectionnement N° 8. L'école en-ıntine N° 20. Pléthore ou pénurie N° 30. es femmes dans l'enseignement primaire ° 38.

roupe de réflexion

Pages 32, 116, 364, 435, 509, 652, 868, 13, 963.

arutions spéciales

Dossiers « Jeunesse et Economie » : conomie neuchâteloise 159, les assuran-s 445, l'économie vaudoise 650.

Séminaire de Chexbres 1977 : Ecologie et économie, N° 32.
Les livres 87.
Lecture du mois 459.
Plan de parution 1978, 958.

Chroniques diverses

Assemblée des délégués 20, 549, 911. Comité central 116, 239, 431, 700. CDIP 601. CIRCE III 825. Conférence de presse 115. Conseil de l'Europe 151. Education permanente 364, 508, 599, 650, 960. ELEBU 868. Energie nucléaire 296, 297. FETE 596. FIAI 596. Formation des maîtres de demain 200. Informations CMOPE 75, 170, 435, 508, 654, 701, 825, 870, 964. IRDP 115, 267. KOSLO 33, 203. Orientation nouvelle 21. Président à plein temps 548, 600. Rapport d'activité 433. Rapport financier 432. Réforme 962. Séminaire de Chexbres 75, 114, 151, 199. SIPRI 550. SLV 869. SNI 653. Trogen 1977 510, 550. Tribune libre 550, 297, 599, 744, 912, 962. UNESCO 913. Villars-les-Moines 240.

Vaud

Assemblée des délégués 298. AVEPS 37, 118, 154, 204, 437, 786, 829, 874, 916. AVMCS 77. AVMES 827. Bibliothèque circulante 607, 665. Brevets TM 511. Caisse de pension 872. Chant 606, 704, 705. CEMEA 244, 660. Chômage 153. Comité cantonal 34, 204, 242, 243, 511. Cotisations 76, 437, 552. Commission d'achats 241. Centre de perfectionnement 659. Congrès 299, 373, 437, 605, 656, 703, 745. Communiqués 703. Course d'école 703. Crêt-Bérard 552, 603, 658, 702. Education permanente 827. Examens d'admission 374. Formation continue 840, 917, 965. Freinet 608. Journaux d'enfants 118, 375, 966. Lausanne-section 828. Liberté de domicile 314, 365. Maîtresses enfantines 77, 745. Membres honoraires 552. Mimosa 829. Musique et handicapés 118, 375, 552. Nécrologie 153, 375, 874. Nouveaux collègues 608. Organisation SPV 659. Orientation nouvelle 77, 118, 153. Pestalozzi 376, 660. Point 914. Postes au concours 204, 242. Rappel 36. Rédactrice 603. Réforme 244, 605, 916. Rémunération 35. Retraités 242. Sablier 376. SVTM 830. Traitements et impôts 436. Université pop. 376, 786. Vacances 436.

Genève

Activités créatrice 750. Agenda 77. AG 157, 315, 377, 553. Amnesty 513. A propos de discipline 833. Brèves nouvelles 707. Brevetés stabilisés 38. Cadeau de départ 966. Ceux qui nous quittent 155. Chambardements 513. CIA 157, 558, 708, 749, 832, 875. Cité radieuse 833. Classes spécialisées 558. Classes en plein air 747. Conditions de travail 155. Délégations 39, 205, 252, 875. Echo de tableau noir 707. Enseignants complémentaires 668, 831, 878, 920. En guise de vœux 39. Exercice critique de l'école 40. Espéranto